

*Informons-nous*  
**SUR REILHAC**  
*2015*



# Carrefour *contact*



**17 Av. de la Plaine - 15250 JUSSAC**

**Tél : 04 71 63 79 87**

Magasin ouvert de 8 h à 20 h

Du lundi au samedi

Le dimanche de 8 h à 13 h



**EUROVIA**  
VINCI 

**EUROVIA DALA**  
**AGENCE D'AURILLAC**  
4, Rue de Boudieu  
15000 AURILLAC  
Tél. : 04.71.64.58.56  
Fax : 04.71.64.24.73



**Travaux Publics - Enrobés**  
**Aménagement de cours**  
**Travaux Particuliers**  
**Devis gratuit**

# Le mot du Maire

L'année 2015 aura été marquée par les attentats perpétrés en plein cœur de Paris. Par deux fois, la France a été endeuillée.

146 morts, plusieurs centaines de blessés, le bilan est lourd, très lourd. Au mois de janvier 2015, les terroristes s'en sont pris à des symboles de la République notamment la liberté d'expression. Le 13 Novembre, ils ont franchi un cap : ils ont tué sans discernement des femmes et des hommes dans des restaurants, aux terrasses des cafés, dans la salle de concert du Bataclan. Les terroristes nous adressent un message : les victimes auraient pu être n'importe lequel d'entre nous.

Malgré toutes ces épreuves, malgré la douleur, restons unis devant l'adversité, demeurons solidaires envers chacun dans le respect de notre devise :

**Liberté – Egalité – Fraternité**

Après ces terribles épreuves, la vie continue.

La lecture de ce bulletin vous rappellera les réalisations de l'année passée avec la plus importante, celle de la construction de la cantine scolaire de plain-pied avec la cour de l'école et quatre logements locatifs avec accès direct sur la rue Henri Mondor, face à la Résidence les Prés Verts. Une structure intergénérationnelle réalisée en parfaite collaboration avec Logisens.

Cette construction a ainsi permis la mise à disposition de l'ancien réfectoire et de l'ancienne cantine pour les activités scolaires et les périscolaires (salle de motricité, TAP...).

Après la validation du PAVEP (Plan d'accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics), un AD'AP (Agenda d'Accessibilité des bâtiments Publics) sera validé en 2016 et le programme débutera par la construction d'un WC Public sur la place du bourg.

Nous devons également prendre en compte les changements intervenus depuis l'approbation des nouveaux statuts de la CABA en ce qui concerne la création d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et le transfert de l'instruction des demandes d'autorisation des droits du sol de la DDT à la CABA tout ceci en application des nouvelles lois ALUR ET MACRON.

Le programme des travaux de voirie sera axé sur le secteur de Lagarde.

Des travaux de rénovation de la salle polyvalente seront réalisés en régie par le personnel du Centre Technique Municipal. Leurs compétences et leur professionnalisme permettent à nos agents d'intervenir dans divers domaines (bâtiments, voirie, pluvial, aménagements espaces verts ...).



Après 10 ans de fonctionnement et le développement qu'a connu le Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre (de 2 animateurs à sa création à 15 aujourd'hui), une réflexion a été conduite pour la construction de nouveaux locaux qui verront le jour, après accord de toutes les communes adhérentes, sur la commune de NAUCELLES ; ceux mis à disposition par la commune de REILHAC n'étant plus adaptée aux besoins de la structure notamment au niveau de l'accessibilité.

En ce qui concerne les TAP qui sont à la charge des communes dont la gestion a été confiée au Centre Social, nous mettons à disposition le personnel communal auquel nous proposons la formation pour l'obtention du BAFA et nous adhérons au programme d'insertion de l'Etat en recrutant par l'intermédiaire de Pole emploi, la Mission Locale, le PLIE... des personnes ayant le BAFA et volontaire pour suivre une nouvelle formation dans le cadre des Contrats Uniques d'Insertion.

Le tissu associatif Reilhacois joue un rôle très important dans la vie de la commune qui se traduit par un dynamisme constaté et durable depuis plusieurs années. Les anniversaires décennaux de plusieurs associations en sont la preuve. Merci à tous les responsables et bénévoles des associations pour leur implication au service du mieux vivre ensemble et du lien social qu'ils apportent à notre cité.

Merci à mes collègues du Conseil Municipal, aux membres du CCAS, aux employés municipaux pour leur disponibilité, la qualité de leur travail, les attentions qu'ils ont pour toutes les reilhacoises et reilhacois.

Je voudrais aussi avoir une pensée particulière pour ceux qui nous ont quittés en 2015, pour ceux qui souffrent et ceux qui sont dans la peine.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin réalisé par Simon BOULDOYRE, épaulé par la commission communication, auquel j'adresse mes remerciements.

Avec mes sentiments respectueux et dévoués.

Le Maire  
Jean-Pierre PICARD

# Vœux du Maire

À l'invitation de Monsieur le Maire, Reilhacoises et Reilhacois se sont retrouvés dans la salle communale, copieusement garnie, pour la présentation des vœux, en présence de Bernard BESSON, receveur municipal, du Lieutenant Etienne VANDERPERRE, les conseillers départementaux, Marie-Hélène ROQUETTE et Bruno FAURE, étant excusés, pris par d'autres obligations.



*“C'est avec un grand plaisir que je vous accueille pour cette traditionnelle cérémonie des vœux, moment privilégié s'il en est, mais aussi temps de convivialité et de rencontre.*

*J'ai le plaisir sincère de vous souhaiter une bonne année, une année d'épanouissement dans votre vie personnelle, professionnelle, associative, culturelle ou sportive, mais c'est aussi l'occasion de vous remercier pour votre engagement à quelque niveau qu'il soit, en faveur de notre commune et de ses habitants.*

*Je souhaite une bonne année à ceux qui ont choisi de s'installer sur REILHAC, et je crois pouvoir vous dire que vous avez fait le bon choix.”*

Jean-Pierre PICARD, au cours de son élocution, est revenu sur les événements tragiques qu'a connus notre pays en 2015 et de rappeler les valeurs de notre République : Liberté – Egalité – Fraternité.

Après avoir retracé les différentes réalisations de l'année 2015 avec notamment la cantine scolaire et la voirie de Lestoubeyre :

*“Le planning des travaux de construction de la cantine scolaire et des logements sociaux LOGISENS a été respecté. Les nouveaux locaux du restaurant scolaire sont opérationnels depuis la rentrée de septembre et les logements occupés.*

*La 2<sup>e</sup> tranche de travaux de voirie du programme de Cantal à Lestoubeyre s'est achevée en 2015.*

*Des travaux de rénovation dans les bâtiments communaux ont également été réalisés :*

- La toiture de la salle polyvalente.
- La pose de garde-neige à l'église et de main courante aux accès.
- Le pluvial de reilhaguet, cour de l'école, rue Henri Mondor...), les plantations de l'espace vert le long de la rampe d'accessibilité à la cantine scolaire, le parterre devant la mairie – les barrières de sécurité au Pont de recoulet – les Aménagements autour des containers – l'Installation d'une table de pique-nique à reilhaguet ont été réalisés en régie par le personnel technique.
- Des rideaux ont été installés dans toutes les classes pour le confort des élèves et de l'équipe enseignante.”

Il a rendu hommage au corps enseignant pour son investissement auprès de nos enfants :

*“On ne peut pas parler de l'école aujourd'hui sans rendre hommage à celles et à ceux qui la font. L'école est l'institution fondamentale de la République celle qui lui donne son sens et sa grandeur. Je voudrais dire aux enseignants que je mesure toute la portée de leur rôle...”*

Et a rappelé les dix ans du Centre Social de la Vallée de l'Authre et auquel les communes adhérentes ont confié les TAP.

Après avoir évoqué les projets pour 2016 : travaux de voirie à Lagarde – rénovation intérieure de la salle polyvalente, construction d'un wc public... suite à la réalisation de l'agenda d'accessibilité.

Jean-Pierre PICARD a adressé ses remerciements

Aux associations : *“en tant que Maire, je suis vraiment très fier, à chaque fois que l'on fait allusion à notre dynamisme, de constater qu'il s'agit en grande partie, grâce à notre tissu associatif. L'équipe municipale est à votre côté et sachez qu'elle vous soutient dans le respect de votre indépendance.*

*Nous vous aidons par le biais des subventions, par la mise à disposition gratuite des salles d'activités et du matériel, mais aussi et surtout autant que de besoin, par la mise à disposition de notre service technique.*

*Je voudrais remercier Claire RODRIGUES et Julien SALLES, qui ont souhaité cesser leurs fonctions de co-présidents pour le travail qu'ils ont accompli au sein de l'équipe de l'APE et souhaiter la bienvenue à Nelly COUBETERGUE et Laurent PALAT qui ont pris le relais.”*

A l'équipe du CCAS :

*“Certaines associations à caractère social, demandent de la discrétion. Je pense au CCAS, avec son dynamisme et son efficacité, continue à remplir le travail qu'il s'est assigné, avec beaucoup de mérite dans le contexte social et économique que nous connaissons tous, qui reste bien difficile.”*

Au personnel communal : *“M'adressant au personnel communal, je remercie très chaleureusement chacune et chacun d'entre vous pour votre professionnalisme. Je tiens à vous remercier pour la qualité de votre travail, des attentions que vous avez pour tous les habitants de notre commune.”*

A Monsieur le directeur de la résidence Les Prés verts : *“Merci à Monsieur MANAS, Directeur de la Résidence Les Prés Verts et à ses collaborateurs, employés et membres de l'Amicale des Prés Verts qui oeuvrent ensemble pour le bien être des résidents et dont la liste d'attente témoigne l'excellent taux d'occupation”.*

Aux services de l'Etat : Préfecture, Perception, Gendarmerie, DDT, services fiscaux, cadastre, service des domaines, Conseil Départemental, que nous sollicitons souvent et qui nous permettent grâce à leurs conseils de mener à bien nos projets ; et LOGISENS (Office Public d'HLM) avec lequel nous travaillons en parfaite intelligence, aux agriculteurs, commerçants, artisans...

A Monsieur l'Abbé SOURNAC et à l'équipe d'animation, à Michelle CANCHES pour l'entretien intérieur de l'église.

Après avoir renouvelé ses vœux de bonheur et santé Monsieur le Maire a invité l'assistance à lever le verre de l'amitié autour d'un excellent buffet confectionné par les Conseillères Municipales et le personnel Communal.



# Le conseil municipal

## Les Commissions municipales :

Le Maire et les adjoints sont membres de droit de toutes les commissions.

### Travaux bâtiments - Voirie - Espaces verts - Equipement

**Responsables :** Maurice LABERTRANDIE, Francis VERNET

Jean-Claude LACOSTE, Isabelle MEYNIEL

### Animation - Sport - Relations avec les Associations

**Responsable :** Maurice LABERTRANDIE

Thierry FONTANILLE, Aurélie DABERTRAND, Isabelle MEYNIEL

### Finances - Développement économique

**Responsable :** Ginette APCHIN

Nathalie BROUSSE

### Urbanisme - Environnement - Grands équipements - Cadre de vie

**Responsable :** Christian VIDAL

Jean-Claude LACOSTE, Isabelle MEYNIEL, Nathalie BROUSSE

### Affaires sociales - Centre Social - Culture

**Responsable :** Christiane SOUBRIER

Jean-Claude LACOSTE, Isabelle MEYNIEL, Marie-Hélène SÉRONIE

### Affaires scolaires - Activités périscolaires (dont TAP)

**Responsable :** Bernard LAVEISSIERE

Marie-Hélène SÉRONIE, Aurélie DABERTRAND, Nathalie ANTOINE

### Communication - Site Internet - Bulletin Municipal - Informatique - Réseaux

**Responsable :** Simon BOULDOYRÉ

Marie-Hélène SÉRONIE, Aurélie DABERTRAND, Nathalie BROUSSE

### Commission d'appel d'offres :

*Titulaires :* Maurice LABERTRANDIE, Christian VIDAL, Christiane SOUBRIER

*Suppléants :* Francis VERNET, Bernard LAVEISSIERE, Simon BOULDOYRÉ

*Délégué à la défense :* Bernard LAVEISSIERE

*Délégué au Syndicat Intercommunal d'Electrification CASTY :* Maurice LABERTRANDIE et Francis VERNET

*Délégué au Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre*

: Ginette APCHIN

*Délégués à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac :* Jean-Pierre PICARD, Ginette APCHIN - suppléant :

Bernard LAVEISSIERE.

### Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale :

*Président :* Jean-Pierre PICARD

*Membres élus :* Christiane SOUBRIER, Simon BOULDOYRÉ, Ginette APCHIN, Jean-Claude LACOSTE

*Membres nommés :* Marie-Jo LABERTRANDIE, Eliane BLANC, Sylvie DEGOUL, Yvette BERGERON

## Conseil municipal :

Maire	Jean-Pierre PICARD
1 <sup>er</sup> Adjoint	Maurice LABERTRANDIE
2 <sup>ème</sup> Adjointe	Ginette APCHIN
3 <sup>ème</sup> Adjoint	Christian VIDAL
4 <sup>ème</sup> Adjointe	Christiane SOUBRIER
Conseiller délégué	Bernard LAVEISSIERE
Conseiller délégué	Francis VERNET
Conseiller délégué	Simon BOULDOYRÉ
Conseillère municipale	Nathalie ANTOINE
"	Nathalie BROUSSE
"	Aurélie DABERTRAND
Conseiller municipal	Thierry FONTANILLE
"	Jean-Claude LACOSTE
Conseillère municipale	Isabelle MEYNIEL
"	Marie-Hélène SÉRONIE

### **Debout, de gauche à droite :**

Bernard LAVEISSIERE, Nathalie ANTOINE, Nathalie BROUSSE, Marie-Hélène SÉRONIE, Francis VERNET, Thierry FONTANILLE, Simon BOULDOYRÉ, Aurélie DABERTRAND, Isabelle MEYNIEL, Jean-Claude LACOSTE

### **Assis, de gauche à droite :**

Christiane SOUBRIER, Maurice LABERTRANDIE, Jean-Pierre PICARD, Ginette APCHIN, Christian VIDAL.



# Administration de la commune

## Personnel Communal titulaire :

Mairie : Chantal JUILLARD  
Michelle FERRARA

Centre Technique Municipal :

Laurent BEGUET  
Hervé ARGUEYROLLES

Cantine : Cathy LACOSTE

Garderie : Simone LEYBROS

Ecole : Claudine LAJARRIGE



## Personnel contractuel :

Ecole - TAP - entretien des bâtiments communaux :

Jeanine AMBERT, Gisèle ZAHAM, Elodie DEGOUL,  
Clément GIBERT

Centre technique municipal : Robert LEGER

## Secrétariat de Mairie : 04 71 63 00 63

Site internet : [www.reilhac.fr](http://www.reilhac.fr)

Adresse mail : [mairie.reilhac@wanadoo.fr](mailto:mairie.reilhac@wanadoo.fr)

### Accueil du public :

du mardi au samedi, de 8 h 30 à 12 h  
et de 13 h 30 à 17 h 30

Le mercredi et jeudi après-midi : uniquement sur rendez-vous. Fermé le samedi après-midi.

### De préférence :

- les mardis, jeudis (toute la journée)  
et vendredis matin pour :
- les élections,
- l'urbanisme, réglementation de voirie,
- le recensement militaire,
- le cimetière,

- les mardis, mercredis (toute la journée),  
jeudis et vendredis après-midi pour :
- la comptabilité (cantine, garderie...),
- les affaires scolaires,
- l'aide sociale,
- la gestion de la salle polyvalente,
- vie associative.

## Ecole : 04 71 63 00 50

Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi  
8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 15 - 15 h 30

Mercredi 8 h 30 / 11 h 30

TAP : lundi et mardi 15 h 30 - 17 h

APC : jeudi 15 h 30 - 16 h 30

## Garderie : 07 85 22 75 99

Du lundi au vendredi de 7 h 30 à 8 h 20 et de  
16 h 30 à 18 h 30 sauf le mercredi de 11 h 30 à  
12 h 45

1,50 € de l'heure, facturation au mois

## Cantine : 04 71 47 93 27

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Tarif enfants : 2,70 €, adultes : 7,00 €

Facturation au mois.



## MEMENTO A L'USAGE DES ADMINISTRES

- **CARTE NATIONALE D'IDENTITE** : validité 15 ans pour les personnes majeures et 10 ans pour les mineures- Demande établie à la mairie du domicile avec les pièces suivantes à joindre :

### 1 – Personnes majeures :

Première demande : 2 photos d'identité - copie intégrale acte de naissance et justificatif de domicile au nom du demandeur (1).

Renouvellement : 2 photos d'identité - l'ancienne CNI et justificatif de domicile (1).

Renouvellement suite perte ou vol : 2 photos d'identité - déclaration de perte ou vol - timbre fiscal 25 € - justificatif de domicile du demandeur (1). (1) si logé, attestation+ copie CNI+ justificatif de domicile de l'hébergeant).

### 2 – Personnes mineures :

Première demande : 2 photos d'identité - copie intégrale de l'acte de naissance - CNI ou passeport (copie) du représentant légal - justificatif de domicile au nom des deux parents (2).

Renouvellement : 2 photos d'identité - CNI de la personne mineure à renouveler - CNI ou passeport (copie) du représentant légal - justificatif de domicile au nom des deux parents (2).

Renouvellement suite perte ou vol : 2 photos d'identité - déclaration de perte ou vol - timbre fiscal 25 € - CNI ou passeport (copie) du représentant légal - justificatif de domicile au nom des deux parents (2).

(2) Si parents séparés :

a. avec jugement de divorce ou de séparation, précisant que l'autorité parentale est conjointe, un seul parent peut établir la demande de CNI pour son enfant.

b. sans jugement de divorce ou de séparation : les deux parents doivent établir la demande de CNI pour leur enfant (autorisations, copies CNI des parents + justificatifs de domicile).

- **PASSEPORT** : suite à la mise en place des passeports biométriques, seules les communes ci-après sont habilitées à recevoir les demandes :

- AURILLAC (04.71.45.46.46)
- ARPAJON SUR CERE (04.71.63.67.83)
- MAURS (04.71.49.00.32)
- MAURIAC (04.71.68.01.85)
- MURAT (04.71.20.03.80)
- MASSIAC (04.71.23.02.61)
- RIOM ES MONTAGNES (04.71.78.04.82)
- SAINT FLOUR (04.71.60.61.20)
- YDES (04.71.40.82.51)

Le décret n°2015-701 du 19/06/2015 modifie le décret n°2005-1726 relatif à la délivrance des passeports. Il vous est donc conseillé de prendre directement contact avec une de ces mairies pour tout renseignement.

## RECENSEMENT MILITAIRE LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

Depuis 1999, tous les jeunes français garçons et filles doivent se faire recenser à l'âge de 16 ans. Cette démarche se fait à la mairie du domicile en se présentant avec le livret de famille ou une pièce d'identité. Une attestation de recensement sera alors remis aux jeunes qui devront la conserver et présenter des photocopies pour inscriptions aux concours, permis de conduire...

Les jeunes recensés seront inscrits d'office sur la liste électorale de la commune de recensement dès l'âge de 18 ans, s'ils résident toujours sur cette commune.

**JDC**  
JOURNÉE DÉFENSE  
ET CITOYENNETÉ

**BIENTÔT  
16  
ANS !  
PENSEZ AU  
RECENSEMENT**

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT  
DE DÉFENSE !**

**QUI ?**  
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

**POURQUOI ?**  
Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la Journée défense et citoyenneté. **L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

**COMMENT ?**  
Deux possibilités s'offrent à vous :

**PAR INTERNET**  
1 - Créez votre compte sur [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr). Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.  
2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.  
3 - Allez dans la rubrique «catalogue des services», cliquez sur «les démarches», puis, dans la zone «recherche» tapez «recensement citoyen en ligne».  
4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

**À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE**  
Munissez-vous des documents suivants :  
pièce d'identité et livret de famille.

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION  
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

DEFENSE  
GOUV

## UNE RÉALISATION INTERGÉNÉRATIONNELLE

### Une nouvelle cantine scolaire et 4 logements locatifs

Devant la demande présentée par LOGISENS pour la construction de logements locatifs sur la commune de REILHAC, le Conseil Municipal a décidé la mise à disposition du terrain situé en contrebas de la cour de l'École et face à la résidence "Les Prés Verts" pour la construction de 4 logements locatifs.

En surélévation de ces logements, la commune a décidé la construction d'une Cantine Scolaire qui sera de plain-pied avec la cour de l'école.

En effet, considérant le nombre croissant d'élèves fréquentant la cantine, cette nouvelle structure permettrait d'une part l'accueil de tous les enfants sur un même service et d'autre part de répondre aux nouvelles normes de sécurité et d'accessibilité tout en renforçant l'amélioration des conditions du cadre de vie des utilisateurs.

Ce projet, à caractère intergénérationnel (logements sociaux qui pourraient éventuellement être attribués à des personnes souhaitant prendre leur repas à la maison de retraite située en face et/ou en attente d'avoir une place à la résidence) est caractérisé par la mutualisation des services (LOGISENS et la commune de REILHAC).



Le planning des travaux a été respecté : 12 mois de travaux sous la maîtrise d'œuvre du Cabinet Site et Architecture Laurent HOSTIER (successeur de Daniel MAROT), avec la maîtrise d'ouvrage conjointe commune et Logisens pour les parties les concernant.

L'inauguration de cet ensemble, prévue le 9 octobre, a dû être annulée et reportée en fonction du calendrier électoral de fin d'année. Une journée "porte ouverte" a eu lieu le 27 novembre.

C'est depuis la rentrée de septembre 2015, après un temps d'adaptation du personnel de la cantine au niveau de la structure certes mais surtout au niveau de l'équipement professionnel mis à disposition, que 65 repas quotidiens sont confectionnés par notre Cantinière Cathy LACOSTE et servis en un seul service à la grande satisfaction de tous.



**Notre de vie au Restaurant  
Charte Scolaire**

Pause importante au cœur de la journée scolaire, le temps du repas doit être un moment de plaisir, de détente et de convivialité.

**JE NE DOIS PAS !**

- ☞ CRIER
- ☞ JOUER AVEC LA NOURRITURE
- ☞ ME LEVER SANS RAISON
- ☞ MANQUER DE RESPECT AU PERSONNEL DE SERVICE ET A MES CAMARADES.

**Bon Appétit à tous !**

**JE DOIS**

- ♦ Passer aux toilettes et me laver les mains,
- ♦ Etre poli, je rentre en disant *bonjour*, je pense à dire *s'il vous plaît* et *merci*,
- ♦ *Goûter* à tous les aliments proposés avant de dire que je n'aime pas,
- ♦ Parler sans élever la voix,
- ♦ Me tenir correctement à table, les pieds sous la chaise,
- ♦ Respecter le matériel et le mobilier,
- ♦ Sortir de la cantine sans courir et en silence...

# Administration de la commune



## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

Nino ALONSO-DIEZ	9 février	de David ALONSO-DIEZ et Julie KARO - 5 rue de Lalande - Brousse
Jean LAVIGNE	7 mars	de Lionel LAVIGNE et Marion HUGONNENC - 9 rue des Orchidées - Les Landes
Enzo MENSAH	27 juin	de Anani MENSAH et Sandrine BERTRAND - 2 hameau de Lacane - Brousse
Robin GRACIA FAURISSON	26 juillet	de Mickaël GRACIA et Christelle FAURISSON - 5 route de Capelle
Lucas LABERTRANDIE	25 août	de Delphine LABERTRANDIE - 11, rue Aubépine - Lagarde
Alysée LABERTRANDIE	25 août	de Delphine LABERTRANDIE - 11, rue Aubépine - Lagarde
Louis AUTIÈRE	13 septembre	de Sébastien AUTIÈRE et de Claire FREYTET - 3 impasse de Recoulet
Léo LACOSTE GRANIER	30 octobre	de Cyril LACOSTE et Agnès GRANIER - 5 route Impériale
Robin MARCOMBE	10 novembre	de Thierry MARCOMBE et Marie-Pierre ROLLAND - 6 route Impériale

### MARIAGES



Francis VERNET et Sylvie DELPONT	18 avril
Denis BAUDRY et Nadine DESAYMONS	6 juin
Renaud BASTIDE et Sophie RAFFY	20 juin
David CITERNE et Pauline GAILLARD	18 juillet
Aurélien BERCHE et Mélanie GAILLAC	18 juillet
Jérémy CHAVINIER et Héléne FAUCHER	12 septembre

### DÉCÈS

Suzanne TERRISSE née VIALARD	92 ans	7 janvier	25 rue des Glycines - Les Landes
Marguerite COULON née LAVASTROU	88 ans	22 janvier	2 rue de Las Plagnes
André DEFILQUIER	87 ans	30 juin	6 rue des Myosotis - Les Landes
Monique CONSTENSOU née LHOURES	67 ans	20 août	3 rue des Cimes
Marius RIGAL	94 ans	19 octobre	8 avenue de la Liberté

### DÉCÈS À LA MAISON DE RETRAITE "Résidence Les Prés Verts"

Pierre MEYNIEL	63 ans	20 janvier
Janine COMBE née BROSSEL	86 ans	13 février
René BRASQUIES	85 ans	19 février
Jean ESTORGES	80 ans	26 février
Yvonne MOREL née VERDIER	93 ans	18 mars
Jeanne FLOTTE née POUJAL	98 ans	19 avril
Paul CUZOL	91 ans	19 avril
Novilia DELSOUC née GAVAZZI	94 ans	30 avril
Cristine CONSTANT née REYNIER	97 ans	12 juin
André ROBERT	80 ans	18 juillet
Marie Louise BARANDE née BLAYAC	85 ans	3 août
Daniel GERMAIN	76 ans	4 août
Pierrette MICHAUX née NODOT	87 ans	5 août
Julia MARTY née CHAZELON	88 ans	29 septembre
Simone BARRANDON née DELPRAT	90 ans	22 octobre
Louise BOUYSSÉ	90 ans	21 novembre



# Administration de la commune

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2016



Samedi 9 janvier	Cérémonie de vœux	Commune
Samedi 23 janvier	Théâtre	Amicale des Prés Verts
Dimanche 31 janvier	Thé dansant	Gym
Samedi 6 février	Quine	APE
Dimanche 6 mars	Repas des Aînés	CCAS
Samedi 12 mars	Soirée	APE
Dimanche 10 avril	Belote	Amicale des Prés Verts
Dimanche 8 mai	Sortie moto	Amigau
Dimanche 22 mai	Marché de printemps	Comité des Fêtes
Dimanche 5 juin	Sortie moto	Amifgau
Dimanche 12 juin	Randonnée	Amicale des Prés Verts
Samedi 25 juin	Fête des écoles	APE
Samedi 2 juillet	Fête du pain	ACCA
Dimanche 3 juillet	Fête du pain	ACCA
Samedi 9 juillet	Pétanque avec ADAPEI	Tilleul reilhacois
Vendredi 5 août	Fête patronale	Comité des Fêtes
Samedi 6 août		
Dimanche 7 août		
Dimanche 28 août	Concours de ring	Club Canin Cantalien
Dimanche 28 août	Fête au village de Brousse	Amis de Broussette

## RESERVATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le règlement de l'utilisation de la salle polyvalente est à consulter en Mairie.

Une caution de 200 € est demandée pour toute location de la salle.

Une attestation d'assurance couvrant les dommages matériels résultant d'incendie, d'explosion, du fait de l'eau ou couvrant les dégradations subies par les biens meubles ou immeubles est également obligatoire. Celle-ci devra être fournie à chaque location par un particulier, et en début d'année pour les associations.

### ASSOCIATIONS COMMUNALES

Grande salle	GRATUIT
Petite salle	GRATUIT
Grande salle + cuisine	GRATUIT
Petite salle +cuisine	GRATUIT
Grande salle + Petite salle + cuisine	GRATUIT
Arbre de Noël	GRATUIT
Exposition Vente	

### ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES PARTICULIER DE LA COMMUNE

Grande salle	80 €
Petite salle	60 €
Grande salle + cuisine	120 €
Petite salle +cuisine	80 €
Grande salle + Petite salle + cuisine	180 €
Arbre de Noël	200 €
Exposition Vente	230 €



## CITOYENNETÉ - CIVISME - CIVILITÉ

### Le bien vivre ensemble

La citoyenneté désigne avant tout un état ou un statut, celui d'être reconnu ou de se reconnaître citoyen, c'est-à-dire membre d'une collectivité.

Le civisme désigne non plus un état, mais une "vertu", une attitude de respect pour la collectivité dont on est membre et en particulier de respect des devoirs qui en découlent, voire une disposition plus active à différentes formes de solidarité sociale. La civilité désigne également une attitude de respect, celui des convenances en vigueur dans un milieu social donné. Elle se rapproche du "savoir-vivre", en se confondant parfois avec lui...

#### Mon voisin fait brûler dans son enclos !



Extrait de l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) "... le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit".

La Préfecture du Cantal rappelle à toutes communes du département la circulaire ministérielle du 11 février 2014 relative à la mise en œuvre de l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts en vue de son application sur le territoire des communes.

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit. **Les déchets verts (tonte, branches, feuilles...) sont assimilés à des déchets ménagers !**

#### Selon les dispositions en vigueur se dégagent les principes suivants :

1 – **Le brûlage des déchets verts, assimilé à des déchets ménagers, est donc interdit** (article 84 du règlement sanitaire départemental –RSD - élaboré par le Préfet). Ils doivent être éliminés par les filières autorisées par le code de l'environnement. Le Maire, quant à lui, est chargé de faire respecter dans sa commune les dispositions du RSD.

Solutions proposées : les déchetteries de la CABA sont à votre disposition :

- **DECHETTERIE DE L'YSER**  
rue de l'Yser - 15000 AURILLAC  
Tél : 04 71 64 51 08
- **DECHETTERIE DES QUATRE CHEMINS**  
Z.A des Quatre Chemins - 15250 NAUCELLES  
Tél : 04 71 43 05 76

Elles sont ouvertes du lundi au samedi, sans interruption de 8 h 30 à 18 h30.

Ce dépôt est gratuit pour les particuliers (facturé pour les professionnels).

LE SMOCE : Syndicat Mixte Ouest Cantal Environnement : service broyage de végétaux, conseils sur le recyclage, compostage... Pour bénéficier des conseils et services gratuits : 04.71.63.87.64 (voir information page 13 et 25).

#### 2 – Des règles spécifiques s'appliquent au brûlage des résidus agricoles. Il en ressort que :

2-1 : **Le brûlage de résidus agricoles**, autre que les pailles dont le brûlage est interdit au regard des conditionnalités de la Politique Agricole Commune (PAC), n'entre pas dans le champ d'application du RSD ni du code de l'environnement. Il n'est donc pas strictement interdit. Toutefois, cette pratique peut être réglementée en cas d'épisodes de pollution.

2-2 : Concernant l'écobuage, cette pratique est encadrée par l'arrêté préfectoral n° 2013-807 du 24 Juin 2013.

#### REGLEMENTATION DES ECOBUAGES ET DES FEUX A PROXIMITE ET A L'INTERIEUR DES FORETS

En conséquence du droit de propriété, seuls les propriétaires et leurs ayants-droit peuvent écobuer ou allumer du feu sur leur terrain, sous réserve des dispositions du code forestier et de l'arrêté préfectoral en vigueur précisées ci-dessous.

**EN-DEHORS DES PERIODES RÉGLEMENTÉES** : le propriétaire ou son ayant-droit peut, sans autorisation administrative, écobuer à proximité d'une forêt ou d'un reboisement, ou allumer du feu à l'intérieur ou à proximité d'une forêt ou d'un reboisement.

#### **EN PÉRIODES RÉGLEMENTÉES :**

- **du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril**

Le propriétaire, ou son ayant-droit, d'une forêt ou plantation peut, sans autorisation administrative, allumer du feu (sauf écobuage, incinération de végétaux sur pied) à l'intérieur ou à proximité de sa forêt (sur tout le territoire départemental, l'écobuage, l'incinération de végétaux sur pied, nécessitent l'autorisation du maire : déposer à la mairie du lieu de situation des terrains concernés, et au moins 15 jours à l'avance, une déclaration sur l'imprimé en vigueur, disponible en mairie ou sur le site internet de la D.D.T. La déclaration signée du demandeur vaut autorisation uniquement si elle comporte la preuve de son dépôt en mairie, et si le demandeur respecte intégralement la procédure qui y est décrite).

- **du 15 juin au 15 septembre**

Il est interdit à toute personne d'allumer du feu à l'intérieur ou à moins de 200 mètres d'une forêt ou plantation. Il est interdit d'écobuer ou d'incinérer des végétaux sur pieds à moins de 400 mètres d'une forêt ou plantation. Ces interdictions ne s'appliquent pas aux habitations et à leurs dépendances, ainsi qu'aux chantiers, ateliers et usines, sous réserve que toute disposition soit prise pour éviter toute propagation, accidentelle ou non, du feu. Une dérogation individuelle peut être accordée, sur demande du propriétaire ou de son ayant-droit au moins 15 jours à l'avance (imprimé disponible en mairie, sur le site internet de la D.D.T.), par le préfet après avis du maire, du D.D.T., du S.D.I.S. et de l'O.N.F. le cas échéant : la dérogation fixera les conditions particulières à respecter ; l'absence de réponse du préfet sous quinze jours vaut refus.

# Administration de la commune

Votre responsabilité civile et pénale peut être recherchée en cas d'incendie. Il est vivement recommandé d'être couvert par une assurance responsabilité civile pour d'éventuels dommages causés à des tiers.

**EN PÉRIODES DE SÉCHERESSE :** des arrêtés préfectoraux temporaires remplacent les dispositions précédentes : informez-vous en mairie ou sur les sites internet de la préfecture, de la DDT.

## PEINES PREVUES PAR LE CODE PENAL en cas d'incendie

En cas d'incendie involontaire de forêt, lande ou plantation d'autrui, les peines prévues sont de 2 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende en cas de non-respect de prescription prévue par l'arrêté préfectoral et le formulaire de déclaration d'allumage de feu. Si l'infraction est délibérée, si l'auteur de l'infraction n'a pas pris les dispositions propres à arrêter ou contenir le sinistre, ou selon les risques ou conséquences engendrées pour autrui ou pour l'environnement, ces peines peuvent être aggravées jusqu'à 10 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende. L'incendie volontaire de forêt peut être considéré comme un crime selon les conséquences de l'acte, et puni comme tel. Votre responsabilité civile et pénale peut être recherchée en cas d'incendie. Il est vivement recommandé d'être couvert par une assurance responsabilité civile pour d'éventuels dommages causés à des tiers.

## Nos aboiements gênent parfois les voisins de notre maître !

Concernant les aboiements, on parle de bruits de comportement ou de bruits domestiques qui sont soumis aux dispositions du Code de la Santé Publique



article R.1334-31 : aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Durée, répétition, intensité... Un seul de ces critères suffit à constituer un trouble de voisinage.

**Solution proposée : achat d'un collier anti-aboiement.**

Ces deux situations de gêne sont les plus courantes sur la commune mais il y a aussi les nuisances dues à l'utilisation des tondeuses, des véhicules à moteur, des divagations des chats et chiens et bien d'autres encore...

**Essayons donc de trouver des solutions pour BIEN VIVRE ENSEMBLE**

## CHIENS DANGEREUX : QUELLE REGLEMENTATION

Dans la réglementation française, les chiens susceptibles d'être dangereux sont répartis en deux catégories. Les propriétaires d'un chien appartenant à l'une de ces catégories doivent accomplir certaines formalités.

Les chiens concernés :

**Catégorie 1 :** les chiens d'attaque de type pitbull, boerbull ou tosa

**Catégorie 2 :** les chiens de garde et de défense de race American Staffordshire terrier, tosa ou rottweiler.

Une réglementation renforcée

Suite à des accidents graves causés par les chiens d'attaque ou de défense, le Ministère de l'Intérieur a renforcé la législation relative aux chiens dangereux (loi du 20 juin 2008). Les propriétaires et détenteurs de chiens de 1<sup>ère</sup>, ou

de 2<sup>e</sup> catégorie doivent obligatoirement être titulaires d'un permis de détention délivré par le maire de leur commune. Différents documents sont nécessaires (certificat d'identification, certificat de vaccination antirabique, certificat d'assurance responsabilité civile, certificat de stérilisation (pour la 1<sup>ère</sup> catégorie), évaluation comportementale, et attestation d'aptitude du maître).

L'évaluation comportementale du chien doit être faite par un vétérinaire habilité et renouvelée à intervalles réguliers (1, 2 ou 3 ans) selon la dangerosité du chien. L'attestation d'aptitude du maître est délivrée par un formateur habilité et agréé par le Préfet, à l'issue d'une formation de 7 heures portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents.

Les sanctions

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, les propriétaires de chiens de 1<sup>ère</sup> ou de 2<sup>e</sup> catégorie que ne peuvent pas fournir le permis de détention risquent jusqu'à 3 mois de prison et 3750 € d'amende, ainsi que la confiscation et/ou l'euthanasie du chien.

De plus, l'acquisition, la cession et l'importation de chiens d'attaque (catégorie 1) sont punies de 6 mois d'emprisonnement et de 15000 € d'amende. Toute détention de chien d'attaque non stérilisé est punie des mêmes peines.

Cette nouvelle réglementation et ces sanctions sont destinées à renforcer la protection des personnes contre les chiens dangereux et à prévenir les accidents.

# Le service de broyage de végétaux



Le service de broyage de végétaux à domicile existe depuis juillet 2013. La mise en place de ce nouveau service présente de nombreux avantages pour le particulier. En effet, outre l'obtention d'un broyat de qualité qui viendra comme apport carboné,

essentiel pour le compostage des bio-déchets, il peut également être utilisé en paillis, pour les parterres de fleurs par exemple. Cela freine la pousse de mauvaises herbes et maintient une humidité constante –et donc limite l'arrosage.

Ce service permet dès lors aux particuliers d'éviter les déplacements dans les déchetteries ou de brûler les végétaux coupés, voire les dépôts sauvages, pratiques illicites. C'est donc pour tous ces avantages que le SMOCE réalise désormais le broyage de végétaux à domicile, gratuitement, sur son territoire d'intervention (voir ci-dessus). Avec pour compétence le traitement des déchets ménagers et assimilés, le syndicat répond en partie à l'objectif de réduction de déchets fixé par l'ADEME dans ses engagements pris fin 2011 dans le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Cette contractualisation prévoit de réduire à minima de 7 % l'ensemble des déchets dans la circonscription du SMOCE. Et les déchets verts en font bien évidemment partie.

**Pour bénéficier de ce service gratuit, contacter le SMOCE au 04.71.63.87.64 ou sur [www.smoce.fr](http://www.smoce.fr).**

## Le tri, c'est facile

Trier est un geste facile au quotidien pour préserver les ressources naturelles et faire barrière à la pollution.

### 3 RÈGLES D'OR...



#### Règle n°1

Tous les emballages en papier, carton, acier, aluminium et les briques alimentaires : dans le bac de tri (conteneur jaune ou point d'apport volontaire).



#### Règle n°2

Pour les emballages en plastique : uniquement les bouteilles et flacons dans le bac de tri (conteneur jaune ou point d'apport volontaire).



#### Règle n°3

Bouteilles en verre, pots en verre, bocaux en verre : dans le conteneur à verre.

### ...ET 2 ASTUCES POUR UN TRI FACILE

#### Astuce n°1

Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider

#### Astuce n°2

Laisser les emballages en vrac et ne pas les imbriquer entre eux, ils seront plus facilement séparés et plus facilement recyclés.

**Retrouvez la géolocalisation de tous les points d'apport volontaire sur [www.smoce.fr](http://www.smoce.fr)**

## Pour des poubelles plus légères !



Faire du compost, c'est alléger de près de 30 % le poids de vos poubelles, soit entre 35 et 60 kg par habitant et par an de déchets fermentescibles ou de bio-déchets ! Vos poubelles sentiront également moins mauvais.

C'est autant de déchets qui ne seront pas à traiter par la suite. En réalisant ce geste simple, vous contribuerez ainsi à la réduction des déchets collectés. Pour les jardiniers, que ce soit pour un potager ou un jardin d'agrément, c'est l'assurance

d'améliorer la fertilité des sols et donc d'avoir de belles plantes par la suite. En valorisant les déchets organiques à domicile, le compostage permet d'obtenir un compost gratuit et un amendement naturel. Source d'économies, il n'est plus utile d'acheter du terreau ni d'engrais.

Selon la taille de votre foyer, des composteurs de 400 l. ou de 800 l. sont à votre disposition auprès de votre communauté de communes à un coût avantageux.



# Budget 2015

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 :

Le 8 avril, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur PICARD Jean-Pierre pour l'approbation des comptes de gestion, des comptes administratifs 2014 et le vote des budgets primitifs 2015 en présence de Monsieur Bernard BESSON, receveur municipal, qui a présenté différents documents budgétaires et analyses financières.

Le montant des recettes de fonctionnement pour l'année 2014 s'élevait à 805 783,44 € contre un montant de dépenses de 605 607,36 €. Ce qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 200 176,08 €.

Considérant les recettes d'investissement versées et les travaux d'investissement restant à réaliser de l'année 2014 soit les travaux de voirie et de sécurisation de la voie communale de Cantal à Lestoubeyre, les travaux de construction de la cantine, le besoin d'investissement pour équilibrer la section s'élève à 183 725,53 €.

L'excédent de fonctionnement à reprendre en 2015 s'élève donc à 16 450,55 €.

### Évolution des taux des trois taxes communales :

	Année 2004	Année 2005	Année 2006	Année 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015
<b>Taxe Habitation</b>	15,46	15,77	16,01	16,25	16,48	16,73	16,90	17,24	17,41	17,58	17,76	17,94
<b>Taxe Foncier Bâti</b>	21,82	22,25	22,58	22,92	23,24	23,59	23,83	24,31	25,44	24,79	25,04	25,29
<b>Taxe Foncier Non Bâti</b>	81,57	83,19	84,44	85,71	86,91	88,21	89,09	90,87	91,78	92,69	93,62	94,56

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a approuvé les propositions de budgets faites par Monsieur le Maire Jean-Pierre PICARD et présentées par Monsieur BESSON.

Le montant du budget primitif 2015 s'établit ainsi à 1 598 344,08 € et se répartit comme suit :

Section de Fonctionnement : 767 155,55 €  
Section Investissement : 831 188,53 €

Après l'actualisation d'office des bases d'imposition de l'Etat de 0,90 % et une augmentation du taux par la commune de 1 %, les recettes des impôts locaux s'élèvent à 349 855 € en tenant compte du taux de progression physique lié aux nouvelles constructions pavillonnaires sur la commune.

Produits des 3 taxes pour la commune pour l'année 2015 :



TH : 17,94  
TFB : 25,29  
TFNB : 94,56

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

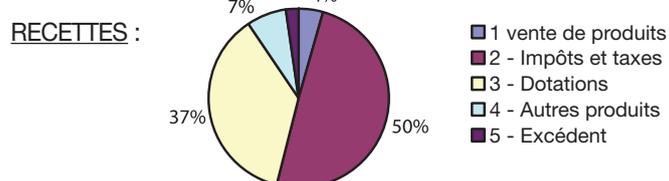
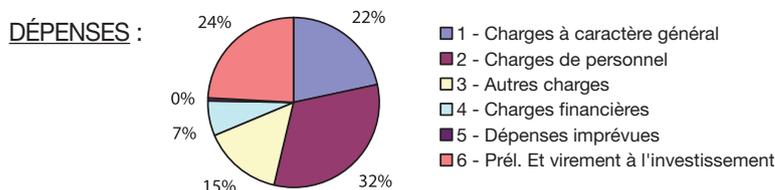
Les dépenses se décomposent comme suit :

1 - Charges à caractère général qui comprennent les dépenses d'énergie, d'alimentation, de carburant, de fournitures diverses, d'entretien de voirie, de terrain et de matériel, de documentation, de frais PTT, de locations, de maintenance, d'assurances et d'impôts fonciers, travaux de bâtiment (travaux en régie)	166 212,55 €
2 - Charges de personnel qui comprennent les salaires, les charges et cotisations diverses	245 200,00 €
3 - Autres charges de gestion courante qui comprennent les indemnités des élus, le remboursement du contingent d'aide sociale, subventions aux associations et au C.C.A.S et reversement à la Communauté d'Agglomération	114 300,00 €
4 - Charges financières qui correspondent principalement aux remboursements des intérêts d'emprunt	52 000,00 €
5 - Dépenses imprévues	3 000,00 €
6 - Prélèvement et virement pour dépenses d'investissement	186 443,00 €

Les recettes :

1 - Vente de produits qui comprennent les recettes de la cantine, garderie, redevance d'occupation du domaine public et concessions dans cimetière	33 600,00 €
2 - Impôts et taxes qui comprennent les contributions directes (impôts locaux) les compensations versées par l'État pour le FB et la TH pour les exemptions, la taxe sur les pylônes, la taxe additionnelle aux droits de mutation et la dotation de solidarité.	380 855,00 €
3 - Dotation - Subventions particulières qui comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement et les cotisations spécifiques versées par l'État	280 066,00 €
4 - Autres produits de gestion courante et recettes diverses qui comprennent les locations de la salle polyvalente, loyer, participation du CNASEA pour CES et CEC, les travaux en régie et régularisation sur exercice antérieur	56 184,00 €
5 - Excédent de fonctionnement reporté (Année 2014)	16 450,55 €

### Répartition en pourcentage :



# Budget 2015

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses s'élèvent à 831 188,53 €

* <b>Opérations financières comprenant</b>	<b>362 745,53 €</b>
- les remboursements du capital d'emprunt	130 000,00 €
- Travaux en régie	13 000,00 €
- résultat reporté	218 745,53 €
- Remboursement de caution	1 000,00 €
* <b>Travaux de bâtiments</b>	
- Cantine scolaire	339 000,00 €
- Pose de garde neige église et toiture salle polyvalente	25 000,00 €
- Provision pour remplacement chaudière et rideaux classe	25 000,00 €
* <b>Travaux de voirie</b> (Travaux d'aménagement et de sécurisation de la VC de Cantal à Lestoubeyre...)	70 000,00 €
* <b>Sécurisation à Brousse</b>	4 000,00 €
* <b>PAVEP (Plan d'Accessibilité Voirie et Espaces Publics) Etude</b>	1 000,00 €
* <b>Acquisition de matériel (frigo pour foyer, matériel de voirie ...)</b>	1 843,00 €
* <b>Contrat de maintenance des logiciels de bureau dont licence (Mairie)</b>	2 600,00 €

Ces dépenses sont financées par :

<b>FECR 2013 pour cantine</b>	<b>70 500,00 €</b>
<b>FEC 2015 pour voirie</b>	<b>17 000,00 €</b>
<b>DETR 2012 et 2013 pour cantine</b>	<b>44 520,00 €</b>
<b>RESERVE PARLEMENTAIRE</b>	<b>23 000,00 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement Capitalisé</b>	<b>183 725,53 €</b>
<b>Ecritures d'amortissement</b>	<b>18 443,00 €</b>
<b>Virement de la Section de Fonctionnement</b>	<b>168 000,00 €</b>
<b>Fond de Compensation TVA</b>	<b>70 000,00 €</b>
<b>Taxe d'Aménagement</b>	<b>3 000,00 €</b>
<b>Caution</b>	<b>1 000,00 €</b>
<b>Participation Sécurisation de brousse</b>	<b>2 000,00 €</b>
<b>Emprunt à prévoir</b>	<b>230 000,00 €</b>

### BUDGET ANNEXE : Maison de retraite

Sont inscrits, comme chaque année, depuis son ouverture en 2009, les échéances d'emprunts de la construction effectués par la commune qui sont remboursés par les Cités cantaliennes de l'Automne, gestionnaire de l'établissement sous la forme de loyer. Un diagnostic pour l'accessibilité sera réalisé en 2015 et l'agenda sera établi en fonction des besoins et du financement à prévoir.

**BUDGET ANNEXE : C.C.A.S.** Ce budget s'équilibre à la somme de 20 668,93 €. Les principales dépenses sont la

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS VOTE BP 2015

<b>Association des Parents d'Elèves</b>	
Subvention habituelle	1 050,00 €
Activités extra scolaires	920,00 €
Sorties piscines	1 200,00 €
<b>Coopérative scolaire (projet d'Ecole)</b>	<b>150,00 €</b>
<b>Association Lutte contre le Cancer</b>	<b>80,00 €</b>
<b>Comice Agricole</b>	<b>50,00 €</b>
<b>Bibliothèque Centrale de Prêt</b>	<b>80,00 €</b>
<b>Pupilles Ecole Publique</b>	<b>30,00 €</b>
<b>Union Sportive de la Vallée de l'Authre</b> (Reilhac, Jussac, Marmanhac)	<b>1 100,00 €</b>
<b>Groupe de la Vallée de l'Authre</b> (Crandelles, Jussac, Marmanhac, Naucelles, Reilhac)	<b>300,00 €</b>
<b>Association Anciens d'Algérie</b>	<b>100,00 €</b>
<b>FAL</b>	<b>30,00 €</b>
<b>Association Jeunesse en plein air</b>	<b>30,00 €</b>
<b>Association de PECHE</b>	<b>20,00 €</b>
<b>Le Tilleul Reilhacois</b>	<b>500,00 €</b>
<b>Subvention except concours ADAPEI</b>	<b>400,00 €</b>
<b>Comité des Fêtes</b>	
Subvention habituelle	1 200,00 €
Location podium	250,00 €
Course cycliste	250,00 €
<b>Association Départementale des Sourds et Malentendants</b>	<b>50,00 €</b>
<b>Club Canin Cantalien</b>	<b>160,00 €</b>
<b>Club des Aînés</b>	<b>250,00 €</b>
<b>ACCA</b>	<b>250,00 €</b>
<b>ASSOCIATION ABC</b> (épicerie sociale)	<b>200,00 €</b>
<b>Association donneurs de sang</b>	<b>300,00 €</b>
<b>Association de gym</b>	<b>500,00 €</b>
<b>Association de gym</b> (section enfants)	<b>100,00 €</b>
<b>Les Amis de Broussette</b>	<b>150,00 €</b>
<b>Association anciens combattants</b>	<b>100,00 €</b>
<b>HBC NRJ</b>	<b>200,00 €</b>
<b>Les restaurants du cœur</b>	<b>300,00 €</b>
<b>AMIGAU</b>	<b>100,00 €</b>
<b>Amicale des prés verts</b>	<b>200,00 €</b>
<b>Secours Populaire</b>	<b>300,00 €</b>
<b>S/TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>10 650,00 €</b>
<b>PROVISION</b>	<b>1 350,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 000,00 €</b>

confection des colis de Noël, la fête des mères et le repas des Aînés. De plus, cette année est inscrit la rémunération d'une personne en contrat aidé pour aide à la cantine, encadrement des TAP et ménage des bâtiments communaux, emploi prise en charge par l'Etat à hauteur de 90 %. Une prévision est réalisée pour subventionner les voyages scolaires des élèves du secondaire pour lesquels le CCAS sera sollicité par la famille directement et qui étudiera avec bienveillance les dossiers. De même pour les demandes de secours exceptionnels sollicités auprès de la commission après instruction des dossiers par les services sociaux du département.

# Au fil des réunions du Conseil Municipal

## Séance du 4 mars 2015

### **Demande de financement au titre du FEC 2015 pour la réalisation des travaux de voirie concernant l'aménagement des rues "de Lasplagnes à Lestoubeyre" (2<sup>e</sup> tranche) et la réfection des trottoirs.**

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 57 913 € H.T. soit un montant TTC à prévoir de 69 495,60 €. Le montant accordé au titre du FEC est de 17 500 €.

### **Adhésion au service commun de la CABA pour l'instruction des autorisations du droit des sols.**

Après avoir pris connaissance qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015 et en application de la loi ALUR du 24 mars 2014, les services de la DDT cesseront d'assurer cette prestation pour les communes de la CABA dotées d'un PLU, d'un POS ou d'une carte communale avec la compétence ADS,

Et que pour faire face à ce désengagement de l'Etat, le Conseil communautaire de la CABA a, par délibération n°2014/183 du 12 décembre 2014, décidé de la création d'un service commun en charge de l'instruction des ADS auquel les communes membres sont libres d'adhérer. Une convention sera signée entre la CABA et les communes adhérentes. (Coût annuel pour la commune : 2 124 €),

La convention annexée ne modifie par le régime des responsabilités en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme qui relèvent de la Commune.

L'objectif poursuivi à travers l'adhésion à ce service commun est de **garantir la sécurité juridique** des actes instruits et de permettre une **mutualisation** des coûts entre les communes et la CABA.

Régime indemnitaire : modification de l'IAT et de l'IFTS  
Considérant le déroulement de carrière des agents titulaires depuis leur recrutement et les indices de rémunération actuels, le régime indemnitaire mis en place pourrait être révisé notamment en tenant compte des nouvelles fonctions et responsabilités qui sont confiées à certains agents.

Après avoir rappelé les modifications depuis l'instauration du régime indemnitaire à savoir

- délibération en date du 15 décembre 2010 attribuant l'IAT
- délibérations en date du 30 juin 2011 et du 12 Novembre 2013 modifiant les modalités d'attribution

il y a lieu d'instituer sur les bases ci-après les indemnités suivantes : IAT ET ITFS pour les agents concernés par ces fonctions et responsabilités, ce qui représente une somme globale mensuelle à prévoir de 740 € et le maintien du régime indemnitaire pour le cas des agents momentanément indisponibles.

Les montants de référence utilisés pour le calcul des indemnités seront réévalués en fonction des textes en vigueur.

Fonction de l'agent :  
Les indemnités seront majorées au profit des agents exerçant des responsabilités particulières selon leur grade. En cas de changement notoire de fonctions, le montant pourra être révisé à la date de la prise de fonction du nouveau poste.

Manière de servir :  
Les indemnités susvisées seront modulées par Monsieur le Maire selon la manière de servir de l'agent, apprécié notamment à travers la notation et l'évaluation annuelle du celui-ci. Les critères pris en compte sont, outre les critères statutaires :

- la conscience professionnelle
- l'encadrement et les responsabilités exercées
- la capacité d'initiative
- la maîtrise technique de l'emploi
- les sujétions ou les contraintes de l'emploi exercé.

Périodicité de versement :  
Le paiement des indemnités fixées par la présente délibération sera effectué à compter de l'année 2015, par mensualité.

Clause de revalorisation :  
Les indemnités feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Date d'effet :  
Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter de janvier 2015. Les délibérations antérieures à celle-ci concernant l'IAT et l'IFTS deviennent caduques.

Attributions individuelles :  
Les indemnités versées aux agents concernés et selon les critères définis ci-dessous feront l'objet d'une attribution individuelle par arrêté municipal.

## Séance du 8 Avril 2015

### **OBJET : approbation des Compte de Gestion 2014 - Budget Commune et Budgets Annexes MAPAD et LOTISSEMENT**

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des comptes de gestion de l'année 2014 établi par le receveur percepteur et les comptes administratifs établis par la commune  
- DECLARE que les comptes de gestions dressés, pour l'exercice 2014 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2014, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :  
Pour rappel : déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -129 064,95 €  
Pour rappel : excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 90 891,35 €

Soldes d'exécution :  
Un solde d'exécution (001) de la section d'investissement de : - 89 680,58 €  
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 109 284,73 €

Restes à réaliser :  
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :  
- En dépenses pour un montant de : 109 000,00 €  
- En recettes pour un montant de : 144 020,00 €

Besoin net de la section d'investissement :  
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 183 725,53 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 183 725,53 €

Ligne 002 : excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 16 450,55 €

### **OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 - BUDGET MAPAD**

Reports :  
Pour rappel : déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 200 560,82 €  
Pour rappel : excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :

Soldes d'exécution : un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : - 16 156,97 €

# Au fil des réunions du Conseil Municipal

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 383 155,84 €

Besoin net de la section d'investissement :

le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 216 717,79 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 216 717,79 €

Ligne 002 : excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 166 438,06 €

## **Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014- BUDGET LOTISSEMENT**

Reports :

Pour rappel : déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 37 202,05 €

Pour rappel : aucun excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure .

Solde d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 0,56 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 37 201,49 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00 €

Ligne 002 : excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0,00 €

Ligne 001 : déficit reporté d'investissement : 37 201,49 €

## **OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015**

Après avoir rappelé le montant du produit attendu des impositions directes, avec un taux constant, est de 346 391 € pour 2015 et les simulations présentées en réunion des commissions réunies, il est décidé une augmentation des taux de 1 %, ce qui représenterait un produit attendu de 349 875 €. Les taux pour 2015 sont portés pour T.H. : 17,94 % pour le Foncier Bati : 25,29 % et pour le Foncier Non Bati : 94,56 %.

## **OBJET : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015**

Après avoir procédé au vote des taux d'imposition, Le vote du budget primitif du budget principal s'élève à 767 155,55 € pour la section de fonctionnement et à 831 188,53 € pour la section d'investissement.

En ce qui concerne les budgets annexes :

- Pour le budget MAPAD, la proposition s'élève à 578 438,06 € pour la section de fonctionnement et à 528 300,85 € pour la section d'investissement

- Pour le budget LOTISSEMENT, la proposition s'élève à 597 221,49 € pour la section de fonctionnement et à 317 211,49 € pour la section d'investissement.

## **Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2015**

### **OBJET : Assainissement et eaux pluviales de l'école**

Dans le cadre des travaux de construction de la cantine et après avoir fait le point avec les gestionnaires des services de l'eau et de l'assai-

nissement, il y aurait lieu de prévoir les travaux concernant le pluvial qui incombent à la commune.

Le cabinet SAUNAL CROS a été chargé de la réalisation des documents nécessaires à la réalisation de ces travaux et de leur suivi, prestation de maîtrise d'œuvre estimée à un coût de 2 845 € H.T. soit 3 414 € TTC.

Considérant l'urgence des travaux vu l'avancement de la construction de la cantine, une consultation a été lancée pour une première phase urgente. Les travaux restants de séparation des différentes eaux pourront être réalisés ultérieurement sur la cour de l'école.

L'entreprise CANTAL CONSTRUCTION a été retenue pour un montant de travaux de 15 937,40 € H.T. soit un montant TTC de 19 124,88 €.

### **OBJET : Accessibilité de la voirie et des espaces publics – PAVEP, validation des propositions de la commission**

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées instaure le principe d'accessibilité, quel que soit le type de handicap.

En lien avec la loi, les collectivités doivent faire réaliser un audit de la voirie et des espaces publics, pour rédiger un PAVEP (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics), pour lequel la mise en œuvre sera traitée dans le cadre de futurs travaux de voirie programmés sur la chaîne de déplacement.

Ainsi, à l'initiative d'un groupement de communes dont REILHAC faisait partie, un audit accessibilité a été réalisé en novembre 2014 sur un périmètre d'étude défini par la commission.

Cet audit a mis en évidence l'ensemble des aménagements nécessaires à réaliser pour rendre la voirie et les espaces publics accessibles, le coût a été estimé à 10 675 € H.T. pour la voirie.

Considérant que les aménagements liés à l'accessibilité seront pris en compte dans le cadre des futurs travaux sur les voiries, en tenant compte de la complexité de la mise en œuvre et des coûts et qu'il serait intéressant de prévoir une révision du PAVE à 3 ans de la mise en accessibilité de la voirie, avec l'intégration de certaines mises en œuvre dans le programme de travaux, le Conseil Municipal a validé la proposition de programmation de la mise aux normes accessibilité, conformément à la loi du 11 février 2005 et ses textes réglementaires qui en découlent, reprenant les préconisations proposées et dont le dossier est annexé à la présente.

### **OBJET : Organisation scolaire 2015/2016**

Suite à une circulaire de Madame la Directrice Académique des services de l'éducation nationale du Cantal concernant l'organisation du temps scolaire pour la rentrée de septembre 2015, le Conseil d'école réuni le 22 Juin 2015 a validé l'organisation suivante acceptée par l'équipe enseignante et le Centre Social assurant la gestion des TAP :

Le temps scolaire est inchangé : 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 15 à 15 h 30.

Les TAP (appelées NAP : Nouvelles Activités Périscolaires) auront lieu les lundis et mardis de 15 h 30 à 17 h soit 2 X 1 h 30 soit 3 h par semaine.

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) auront lieu les jeudis de 15 h 30 à 16 h 30 soit 1 h / semaine.

### **OBJET : Révision des tarifs scolaires CANTINE et GARDERIE**

Le Conseil Municipal, suite à la proposition de la commission scolaire, réunie le 30 Juin, a examiné le poste budgétaire de la CANTINE et de la GARDERIE.

La commission propose, au vu du réalisé sur l'année 2014 et des prix pratiqués dans les communes alentours, de fixer le prix du tarif enfant à 2,70 € au lieu de 2,50 € et celui des adultes à 7 € au lieu de 6 €.

# Au fil des réunions du Conseil Municipal

De plus, il y a lieu de revoir la tarification de la garderie qui est actuellement à 1,50 € facturée au 1/4 d'heure qui sera facturée à compter de septembre 2015 à la demi-heure.

## **OBJET : Ratios "Promus – Promouvables" pour avancement de grade**

Les dispositions introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) qui précisent que pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux appelé "ratio promus – promouvables" est fixé par le Conseil Municipal et peut varier entre 0 et 100 %.

Il est accepté de fixer les ratios d'avancements de grade comme suit :

- Attaché : 100 %
- Agent de Maîtrise : 100 %
- Agent de Maîtrise principal : 100 %
- Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe : 100 %
- Adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe : 100 %
- Adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe : 100 %
- Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe : 100 %

## **OBJET : Avancement de grades et création de poste**

Après avis des Commissions Administratives Paritaires qui ont eu lieu en juin dernier concernant les déroulements de carrières des agents communaux, le Conseil Municipal est informé que deux agents seraient concernés par les avancements de grade.

- 1 rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe qui peut prétendre à l'avancement au grade d'Attaché
- 1 adjoint technique 1<sup>ère</sup> Classe qui peut prétendre à l'avancement au grade d'Adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe.

Considérant les bonnes aptitudes professionnelles de ces agents, le Conseil Municipal accepte la création des postes correspondants aux avancements, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, soit :

- 1 poste d'Attaché à temps non complet 20/35<sup>e</sup>
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>e</sup> classe à temps non complet : 20/35<sup>e</sup>.

## **TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> septembre 2015**

### Filière administrative :

- 1 ATTACHE - TNC 20/35<sup>e</sup>
- 1 ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2<sup>e</sup> Classe TNC 20/35<sup>e</sup>

### Filière technique :

- 1 AGENT DE MAITRISE TEMPS COMPLET
- 1 ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>e</sup> CLASSE TEMPS COMPLET
- 1 ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2<sup>e</sup> CLASSE-TNC 20/35<sup>e</sup>
- 1 ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>e</sup> CLASSE TNC 27/35<sup>e</sup>
- 1 ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>e</sup> CLASSE TNC 29/35<sup>e</sup>

## **OBJET : Emploi d'été 2015**

Les Emplois d'été, instaurés depuis 2007 sur la commune seront reconduits en 2015 pour des jeunes gens de la commune titulaires du permis de conduire, considérant le surcroît de travail pendant cette période en raison des congés du personnel titulaire et des manifestations à organiser.

## **OBJET : Rétrocession à la commune d'une concession au cimetière communal**

Acceptation pour la rétrocession d'une concession acquise par Monsieur et Madame SIMON Jean Claude en 1995 et qui ont vendu depuis leurs biens situés sur la commune.

## **OBJET : Demande de subvention Amicale des Prés Verts**

Cette association organise pour la deuxième année un voyage pour les résidents organisé du 7 au 11 Septembre (Collioure – Costa Brava – Perpignan) et auquel vont participer 6 résidents.

Le coût total du séjour résidents et accompagnateurs s'élève à 3 505 €. La participation ANCV est de 1 350 € et la participation des résidents à 600 €. Resterait à la charge de l'association la somme de 1 555 €.

Accord pour participer au financement à hauteur de 75 € par résident soit 450 €.

## **OBJET : soutien à la motion des donneurs de sang**

Approbation et soutien aux donneurs de sang bénévoles dans leur démarche d'opposition à toute commercialisation de produits issus du sang prélevé contre rémunération.

### Lecture de cette motion :

Les donneurs de sang bénévoles avec la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole s'opposent à la marchandisation de tout élément du corps humain. Ils rappellent qu'ils effectuent leurs dons éthiques, volontaires et non rémunérés dans le seul but de sauver des vies et de soigner des malades. Ils s'insurgent contre les projets de lois qui autoriseraient l'importation en France de produits issus de sang prélevé contre rémunération. Ils exigent que les textes législatifs et réglementaires respectent les principes de dignité et de respect de la personne humaine inscrits dans la Constitution, son préambule et le Code Civil.

## **OBJET : Participation pour les courses cyclistes organisées par l'ACVA**

L'ACVA organise deux courses à l'occasion de la fête patronale. Le coût total des courses s'élève à 702 €. La commune prend en charge la somme de 500 € et le comité des fêtes à 202 € considérant que les coupes, les bouquets et les lots sont financés par le Comité des fêtes.

## **Séance du 10 Septembre 2015**

## **OBJET : Approbation du Changement des statuts de la CABA adopté par la délibération n°2015/96**

Les statuts actuels de la CABA sont le fruit de multiples évolutions intervenues depuis l'arrêté n° 1999-2202 du 22 novembre 1999 portant transformation-extension du District en Communauté d'Agglomération. Leur dernière mouture a été transcrite par l'arrêté préfectoral n° 2013-125 du 31 janvier 2013 portant modification des statuts de la CABA dans son intérêt communautaire.

Par une délibération n°2015/96, le Conseil Communautaire de la CABA a adopté une délibération portant modification de ses statuts afin d'anticiper le développement de certaines compétences et activités ainsi que pour répondre à une volonté d'un aménagement du territoire concerté et partagé.

Cette nouvelle modification des statuts de la CABA porte notamment sur trois sujets distincts. Il s'agit, en sus, de tenir compte des évolutions législatives intervenues dans le Code Général des Collectivités Territoriales depuis la dernière révision statutaire de janvier 2013.

### La compétence PLUI :

Le premier et le plus important de ces sujets est lié aux changements apportés par la loi ALUR. Celle-ci a, en effet, fortement bouleversé le cadre juridique fixant les compétences facultatives, l'organisation et le fonctionnement des communautés d'agglomération en matière d'urbanisme. Ces évolutions ont conduit à une réflexion entre les élus de la CABA et ceux de ses communes membres quant à l'opportunité de s'engager dans une démarche de PLUI. Il convient de préciser que les documents d'urbanisme communaux en vigueur continueront à s'appliquer jusqu'à l'approbation du PLUI, l'élaboration et la validation d'un tel document exigeant plusieurs années d'études et de procédure.

# Au fil des réunions du Conseil Municipal

Il est à noter que cette compétence deviendra en mars 2017 une compétence de droit commun des communautés d'agglomération sous réserve qu'une minorité de blocage parmi les communes membres ne s'oppose pas à ce transfert définitif dans les trois mois précédant cette échéance. Il en sera de même à chaque renouvellement général pour les EPCI dans lesquels cette procédure de non transfert se serait appliquée précédemment. Par contre, en cas de transfert, le retour de la compétence vers les communes n'est plus possible.

Par ailleurs, l'engagement d'un PLUi avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 a pour effet de reporter de deux années supplémentaires l'obligation de grenellisation des PLU communaux existants qui se serait normalement appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Enfin, les études liées à la réalisation du PLUi seront susceptibles de bénéficier du soutien financier de l'Etat à travers la DGD, ce qui ne sera probablement plus le cas pour les dépenses attachées à la grenellisation des PLU communaux.

A l'issue des débats menés au sein des instances de la CABA et dans chaque commune, constatant qu'aucune minorité de blocage - telle que susceptible de s'exprimer au mois de mars 2017 pour s'opposer au transfert de droit fixé par la loi ALUR - n'était réunie, soulignant l'intérêt technique et financier que présente le transfert anticipé de cette compétence, les membres du bureau ont unanimement proposé d'ajouter, au sein du bloc de compétences obligatoires "aménagement de l'espace", la compétence :

- **"plan local d'urbanisme" comme cela est prévu désormais au 2<sup>o</sup> de l'article L. 5216-5 du CGCT.**

La compétence "instructions des ADS" :

En second lieu, toujours en application de la loi ALUR, les services de la DDT ont cessé d'être mis gratuitement à disposition des communes pour ce qui concerne l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS). Dans ce cadre, la CABA et les communes compétentes de l'agglomération ont fait le choix de créer un service commun en charge de l'instruction des autorisations du droit des sols.

Il faut préciser que, pour cette mission, le service intervient au nom et pour le compte de la commune et de son Maire que celui-ci agisse en tant que représentant de cette dernière ou de l'Etat dans son ressort géographique. Dans ce cadre, les agents du service commun ADS et leurs personnels encadrants bien que rattachés administrativement à la CABA sont mis à disposition des communes et de leur Maire et peuvent recevoir de ces derniers une délégation de signature pour la gestion des procédures attachées aux demandes d'autorisation du droit des sols ainsi que pour l'instruction de ces demandes. Il est à noter que l'instauration du PLUi visée ci-avant est sans impact sur la présente répartition des compétences, le service ADS restant toujours placé sous la responsabilité des maires.

Aussi, il est proposé d'ajouter, au sein du bloc de compétences facultatives un nouvel item dénommé "au titre des services communs créés en application de l'article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales", complété par la mention :

- **"instruction des autorisations du droit des sols".**

La compétence "vente d'eau" :

Enfin, dans le cadre de la gestion de la ressource en eau et en raison des possibilités pour la CABA de procéder à des ventes d'eau au bénéfice de tiers non usagers du service public de distribution de l'eau potable (par exemple des collectivités voisines ou des professionnels souhaitant bénéficier d'eaux brutes), il est proposé d'ajouter, au titre de la compétence optionnelle "eau", la compétence :

- **"vente d'eau aux collectivités non membres et aux tiers par convention".**

Enfin, et pour revoir les statuts de la CABA de la manière la plus complète possible, il est procédé à la **suppression de l'article 4 "Composition du Conseil Communautaire"** et à la renumérotation des articles qui s'ensuivent. En effet, ces dispositions sont devenues

sans objet, le nombre et la répartition des sièges étant désormais fixés par l'article L.5211-6-1 du CGCT et arrêtés par le Préfet au plus tard le 31 octobre de l'année précédant le renouvellement général des conseils municipaux.

De plus, sont **intégrées** dans la nouvelle rédaction des compétences obligatoires et facultatives, les formulations et définitions formalisées aux I et II de l'article L.5216-5 du Code Général des **Collectivités Territoriales qui prennent notamment en compte les dispositions de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine sur les contrats de ville, de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 dite MAPTAM en ce qui concerne notamment la mobilité et de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 s'agissant de la maîtrise de la demande d'énergie.**

Les statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, tels qu'ils seraient établis à l'issue des modifications ci-dessus, sont joints en annexe.

Les changements ainsi votés portent sur les cinq points suivants :

- au sein du bloc de compétences obligatoires "aménagement de l'espace", ajout de la compétence "plan local d'urbanisme" ;
- au sein du bloc de compétences facultatives, un nouvel item dénommé "au titre des services communs créés en application de l'article L. 5211-4-2 du CGCT : l'instruction des autorisations du droit des sols" ;
- au sein de la compétence optionnelle "eau", ajout de la compétence "vente d'eau aux collectivités non membres et aux tiers par convention" ;
- la suppression de l'actuel article 4 "Composition du Conseil Communautaire" ;
- la mise à jour de la rédaction des compétences obligatoires et facultatives conformément aux dispositions de l'article L.5216-5 du CGCT.

En application de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), cette délibération initiant la procédure d'évolution des statuts de la CABA a été notifiée à Monsieur le Maire en date du 2 septembre 2015. Le Conseil Municipal dispose à compter de cette date d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée, à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée favorable.

La décision de modification des statuts de la CABA est subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux membres dans les conditions de majorité fixées par renvoi de l'article L.5211-17 du CGCT à l'article L.5211-5 du même code.

Afin de permettre à Monsieur le Président de la CABA de saisir dans les meilleurs délais Monsieur le Préfet du Cantal d'une demande visant à l'obtention d'un arrêté modificatif de ses statuts, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer formellement sur les dites modifications. Le Conseil Municipal a approuvé cette modification de statuts.

**OBJET : Délibération relative à l'adoption des rapports de la CLECT** (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

L'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), issu de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 permet à un établissement public de coopération intercommunale et une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs, indépendamment de tout transfert de compétences.

Lors de la création de ces services communs, tout comme lorsqu'à lieu un transfert de compétence, il convient, conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, de déterminer la valeur des charges liées audit service et, en conséquence, de revoir la valeur des attributions de compensation perçues ou dues par les communes concernées. Ces montants doivent être déterminés par la

# Au fil des réunions du Conseil Municipal

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) a procédé à la création de deux entités communes avec certaines de ses communes membres. Il s'agit :

- de la Direction des Systèmes d'Information, commune à la CABA et à la Ville d'Aurillac ;
- du service de l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS), commun à toutes les communes membres de la CABA dotées d'un Plan Local d'Urbanisme, d'un Plan d'Occupation des Sols ou d'une carte communale avec compétence ADS, à l'exception de la ville d'Aurillac. Toutes les communes sont susceptibles d'intégrer ce service à l'avenir, soit de manière volontaire, soit du fait d'évolutions réglementaires.

Réunie le 27 avril 2015, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a adopté deux procès-verbaux, correspondant respectivement aux deux services communs créés.

Ces procès-verbaux ont été également validés par le Conseil Communautaire de la CABA le 18 mai 2015 (délibération n°2015/52), qui a ajusté en conséquence les montants des crédits budgétaires inscrits au titre du versement ou de l'encaissement des attributions de compensation.

Il est à noter que l'article 1 609 nonies C IV du Code Général des Impôts dispose que les rapports de la CLECT doivent être adoptés par les Conseils Municipaux des communes membres de l'intercommunalité dans les conditions de majorité requises à l'article L.5211-5 II du CGCT, à savoir la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-4-2 et L.5211-5 ;

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°2014/106 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac en date du 7 juillet 2014 portant création et composition de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées ;

Vu la délibération n°2014/183 du Conseil Communautaire de la CABA en date du 12 décembre 2014 portant création d'un service commun pour l'instruction des Autorisations du Droit des Sols ;

Vu la délibération n°2015/13 du Conseil Communautaire de la CABA en date du 2 février 2015 portant création d'une direction commune des systèmes d'information ;

Vu les procès-verbaux, adoptés à l'unanimité par la CLECT le 27 avril 2015, portant évaluation des charges transférées et des attributions de compensation dues ou perçues par les communes concernées par la création du service commun ADS et de la DSI commune ;

Vu la délibération n°2015/52 du Conseil Communautaire de la CABA en date du 18 mai 2015 relative à la modification des montants dus aux communes ou perçus auprès d'elles concernant les attributions de compensation ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver les procès-verbaux valant rapports d'évaluation des charges transférées au titre des services communs créés (DSI et Service d'instruction des ADS) et des attributions de compensation des communes concernées, approuvés par la CLECT le 27 avril 2015, et annexés à la présente délibération.

**OBJET : Délibération approuvant la dénomination de**

## **commune touristique pour la CABA**

La CABA est candidate au classement "commune" touristique. La commune touristique est l'entité première de la destination touristique. Ce classement, valable 5 ans et renouvelable permet une reconnaissance claire du potentiel touristique du territoire et offre la possibilité d'asseoir une politique locale du tourisme accordant un statut spécifique adapté et commun aux destinations touristiques.

Vu l'avis des commissions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du tourisme et notamment son article L.133-11,

Vu le décret n° 2008-884 du 2 Septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées,

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2013, classant l'office du tourisme de Pays d'Aurillac,

Après en avoir délibéré, il est approuvé la transmission des données concernant la capacité d'hébergement touristiques de la commune de REILHAC ci-jointe dans le cadre de la candidature des communes membres de la CABA au classement en commune touristique

## **OBJET : délibération pour intégrer le groupement de commande pour les fournitures d'électricité de la CABA**

La France a prévu dans la loi "Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité", dite loi NOME, du 7 décembre 2010, la suppression des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) pour les contrats de puissance supérieure à 36 kVA (kilo Volts Ampères) au 31 décembre 2015. En matière d'électricité, il existe trois grandes catégories de TRV, les bleus (< 36 kVA), les jaunes (de 36 à 250 kVA) et les verts (> 250 kVA).

Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, tous les contrats de fourniture d'électricité au TRV supérieur à 36 kVA seront caduc quelle que soit la date d'échéance mentionnée dans les documents contractuels. En revanche, les tarifs d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA, notamment les tarifs bleus et l'éclairage public ne sont pas concernés par la loi et restent en TRV.

La fin des Tarifs Réglementés de Vente oblige les collectivités territoriales à mettre en place une politique de mise en concurrence de l'achat d'électricité pour leurs sites ayant une puissance supérieure à 36 kVA dans le respect de l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le gain attendu par la mise en concurrence de la fourniture d'électricité sera de l'ordre de 1 à 2 % sur les tarifs jaune et vert et relativement plus important sur les tarifs bleu alors qu'ils ne sont pas visés par la fin des tarifs réglementés de vente.

Par ailleurs, le coût d'achat d'électricité est envisagé à la hausse avec des prévisions d'augmentation des tarifs de l'ordre de 30 % d'ici 2017 par rapport à 2012 selon la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et jusqu'à 50 % d'ici 2020 par rapport à 2012 selon EDF.

Afin de respecter l'obligation générale de mise en concurrence et cette échéance, une réflexion collective a été menée et a confirmé l'intérêt d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité quel qu'en soit l'usage (bâtiment, éclairage, branchements provisoires, exploitation...) et concernant tous les types de tarif ainsi que les services associés à cette fourniture. La CABA propose ainsi la mise en œuvre de cette modalité d'achat à ses Communes membres, ses structures satellites.

À cet effet, une convention de groupement de commande, rédigée suivant les conditions de l'article 8, VII 1<sup>o</sup>, du Code des Marchés Publics, ayant pour objet la passation et la signature des marchés de fourniture et d'acheminement d'électricité et des services associés, est proposée pour adhésion.

Cette convention, sans limitation de durée, identifie la CABA comme le coordonnateur de ce groupement dont le rôle principal est de mutualiser pour le compte de ses membres la passation des mar-

# Au fil des réunions du Conseil Municipal

chés, accord-cadres et marchés subséquents, leurs attributions, leurs signatures et leurs notifications pour le compte des membres du groupement. La Commission d'appel d'offres compétente sera celle du coordonnateur.

En revanche, chaque membre demeure responsable de l'exécution du marché subséquent et, à ce titre, décide notamment de l'ouverture ou de la fermeture des points de livraison et exécute financièrement le(s) marché(s).

Le Conseil Municipal adhère à ce groupement d'achat d'électricité

## Séance du 24 Novembre 2015

### OBJET : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale - Avis sur le projet de Monsieur le Préfet du Cantal

Par courrier en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015, Monsieur le Préfet du Cantal a saisi l'ensemble des EPCI et communes du Département afin qu'ils se prononcent sur le projet de schéma qu'il a présenté devant la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, le 28 septembre dernier.

A l'échelle de l'arrondissement d'Aurillac, celui-ci prévoit d'une part, une fusion de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) et de la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès, d'autre part, la fusion des quatre autres communautés de communes : Cère et Rance en Châtaigneraie, Entre Deux Lacs, Pays de Maurs et Pays de Montsalvy.

La commune est concernée par la fusion de la CABA et de la communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès.

Ce projet préfectoral a un caractère ambitieux et volontariste dans ses objectifs en ce sens qu'il va bien au-delà des seules obligations fixées par le nouvel article L.5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) tel qu'issu de la loi NOTRe du 7 août 2015.

Pour autant, et sans contredire ou s'opposer à ces objectifs, force est de constater que la procédure et le calendrier retenus ne sont pas en adéquation avec les valeurs qui ont construit le fait intercommunal à l'échelle de notre territoire.

Ainsi, les différentes adhésions de communes au sein du District puis de la CABA ont toujours été réalisées dans le cadre d'une démarche volontaire et volontariste que partageait l'ensemble des parties.

Les élus des Conseils Municipaux des communes adhérentes à la CABA ne peuvent que prendre acte de la position contraire à cette proposition de fusion qui a été émise par le Conseil Communautaire de Cère et Goul en Carladès et constater que les conditions à une adhésion volontaire ne sont aujourd'hui pas réunies.

Les adhésions passées se sont également toujours inscrites dans un calendrier de moyen terme qui a permis, sur les plans administratif, technique, financier et fiscal, d'élaborer une véritable stratégie autour des transferts de compétences qu'induit l'adhésion à une structure aussi intégrée que l'est la CABA.

Or, les niveaux de transferts de compétences entre une communauté d'agglomération et une communauté de communes sont d'une toute autre ampleur et concernent un volume de communes considérable. Une telle tâche suppose une mobilisation extrêmement importante des différents partenaires et des services municipaux, communautaires et étatiques qu'il est inimaginable de conduire à bien dans les délais qu'impose la loi. Or, il en va de la qualité des services rendus à l'utilisateur et de l'acceptabilité fiscale des changements induits par la fusion.

Il convient également de rappeler que la CABA réunit déjà près de 40 % de la population du département et représente plus de la moitié de sa richesse économique. L'ambition de la loi n'a jamais été de substituer les structures intercommunales aux entités départementales

et en ce sens, la CABA n'a ni la vocation, ni l'ambition de couvrir un territoire qui engloberait la majeure partie du Cantal ou même de l'arrondissement d'Aurillac.

Dans ces conditions, les dispositions actuelles du Code Général des Collectivités Territoriales le permettant parfaitement, dès lors que des territoires souhaiteraient intégrer la CABA à l'horizon du prochain renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, il est proposé que les années futures permettent :

- de formaliser cet engagement et cette échéance,
- de construire avec eux un projet partagé et cohérent,
- de mettre en œuvre les mesures nécessaires de convergence des différentes politiques ayant vocation à fusionner de sorte à donner à cette évolution cohérence et sens auprès des citoyens.

### OBJET : Délibération pour la mise à jour de la voirie communale et intégration de voies dans le domaine public

Suite aux transferts de voies dans le domaine communal, il convient de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale comme décrit ci-après :

- La voirie communale passe de 14 742 mètres à 15 395 mètres et les places et parkings à 3 752.30 m<sup>2</sup>.

### OBJET : Décision modificative budgétaire

Après avoir fait le point sur les investissements réalisés en 2015, Il est prévu les virements de crédits et crédits supplémentaires suivant qui concernent des ajustements au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et des opérations pour l'investissement.

#### BUDGET GENERAL

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES :

Article 6184 : - 2 200 €	Article 66111 : + 1 500 €
Article 6232 : - 1 300 €	Article 64168 : 4 000 €
Article 6554 : - 2 000 €	Article 6413 : 2 000 €
Article 022 : - 3 000 €	Chapitre 014 - + 1 000 €
Article 73921 : + 1 000 €	

##### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<b>Opér TRAVAUX DE VOIRIE : 10001</b> Article 2315 : - 4 000 €
<b>Opér GROUPE SCOLAIRE : 100014</b> Article 2313 : - 22 000 €
<b>Opér non affectée</b> : Article 2313 : - 3 000 €
<b>Opération Cantine Scolaire : 100012</b>
Article 2184 : 6 000 €
Article 2188 : + 750 €
Article 2313 : 22 250 €

##### RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Opération financière : 28051 - 040 : - 2 000 €
Opération non individualisée : Article 1346 : + 2 000 €

##### BUDGET MAPAD :

Art 6611 : - 15 000 € - Art 023 : + 15 000 €
Art 1641 : + 15 000 € - Art 021 : + 15 000 €

**OBJET : Approbation des rapports annuels de la CABA pour l'année 2014** sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement et de la collecte et élimination des déchets ménagers et assimilés. (Rapports consultables en mairie)

### OBJET : Avenant au bail emphytéotique concernant les quatre logements sociaux et la cantine scolaire

Le bail emphytéotique cité ci-dessus signé le 19 mai 2014 indiquait qu'un règlement de copropriété serait établi et un avenant interviendrait pour préciser les biens pris en gestion par l'Office Public de l'Habitat.

Or, à ce jour, considérant que la cantine scolaire située en surélévation du bâtiment restera propriété de la commune, tandis que les logements seront administrés par l'office pendant la durée du bail, il a été décidé de procéder à une division en volumes de l'édifice.

# Travaux 2015

## Cantine scolaire et logements

La construction de la nouvelle cantine est terminée. Elle est opérationnelle depuis la rentrée, à la grande satisfaction des enfants de l'école.



*Les logements sont tous occupés.*



## Voirie

Rue de Lestoubeyre, réalisation des enrobés de la chaussée et des trottoirs.



# Travaux 2015

## Travaux à la salle polyvalente

Réfection totale de la toiture de la salle polyvalente en bac acier.



## Travaux en régie



Plantations devant la mairie.

Barrière de sécurité au Pont de Recoulet.



Aménagement autour des bacs à ordures.



Installation d'une table de pique-nique à Reilhaguet.

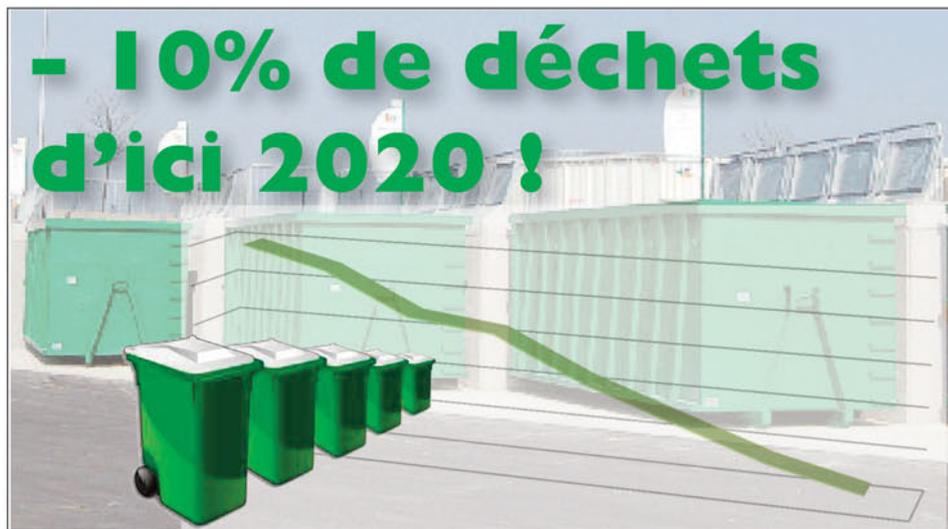
*Les travaux en régie sont réalisés par les employés communaux Laurent et Hervé que nous tenons à remercier pour leur travail et leur gentillesse.*

L'Adjoint aux travaux et à l'urbanisme : Christian VIDAL  
Le Conseiller délégué aux travaux : Francis VERNET



# Le recyclage, c'est facile !

Après les lois "Grenelle de l'Environnement", la Loi pour la transition énergétique et pour la croissance verte a été votée cet été. Les nouvelles orientations ainsi fixées incitent les collectivités et les habitants à se mobiliser davantage sur la prévention et la valorisation des déchets produits.



**A** lors que les ordures ménagères résiduelles devaient déjà être réduites de 7% entre 2008 et 2013, il nous revient désormais de faire baisser de 10% d'ici 2020 et par rapport à 2010, la totalité des déchets produits par les ménages\* tout en augmentant la part destinée au recyclage. Pour atteindre ces objectifs permettant de préserver les ressources naturelles, plusieurs solutions s'offrent à nous.

Le SMOCE qui regroupe les 6 intercommunalités présentes sur l'arrondissement d'Aurillac intervient justement pour promouvoir la prévention de la production des déchets. Il s'agit ainsi pour le SMOCE de mener des actions ciblées afin de limiter le plus possible les quantités de déchets résiduels à traiter (service de prêts de gobelets réutilisables pour les grandes manifestations, sensibilisation des élèves dans les écoles, promotion du compostage via un réseau de guides composteurs, ...).

## Le compostage à la portée de tous



La première solution concerne le flux encore le plus présent dans les ordures ménagères et qui pourtant peut-être valorisé à domicile avant de devenir un allié précieux pour les jardiniers : il s'agit du compostage ! Les épluchures de fruits et légumes, les fleurs fanées, le marc de café, les coquilles d'œufs et quelques restes de repas (sans la viande, le poisson ou les

œufs) peuvent être déposés dans un composteur (acheté auprès de la collectivité ou conçu à l'aide de planches ou de palettes). En veillant bien à alterner les biodéchets et un co-produit comme les sciures, le broyat ou quelques feuilles sèches, le compost sera disponible en 6 à 8 mois. Ainsi, le compostage permet de disposer d'un produit intéressant pour le jardin tout en allégeant la poubelle des ordures ménagères. Un guide-composteur habite même peut-être près de chez vous et pourra vous accompagner. Pensez à contacter votre Communauté de Communes ou le SMOCE qui relaiera l'information.

## Des colonnes de tri près de chez vous

Une autre solution pour augmenter le recyclage consiste à prendre l'habitude de déposer dans les colonnes ou bacs de tri qui conviennent, les déchets qui seront ensuite recyclés. Les emballages et les papiers pourront ainsi être recyclés tout en économisant de l'énergie et des matières premières. En plus, cela permet de limiter l'augmentation des coûts. Par exemple, une bouteille de verre laissée en mélange dans les ordures ménagères coûte 7 fois plus cher que si elle était déposée dans la colonne de tri, d'autant qu'elle est recyclable à l'infini ! Pour savoir où se trouvent les colonnes de tri les plus proches de chez vous, n'hésitez pas à appeler votre mairie.

## Recycler, c'est liker !

Si vous avez un doute sur l'endroit où déposer un déchet ou un produit, un nouvel outil sera prochainement disponible en vous connectant avec votre smartphone sur « Recycler c'est liker ». Vous pourrez aussi trouver les coordonnées des associations qui sont en mesure de reprendre les objets ou matériaux en bon état avant de leur redonner une seconde vie.

En adoptant ces quelques gestes au quotidien, vous contribuerez à alléger votre poubelle des ordures ménagères et à réduire les déchets destinés à l'enfouissement, filière coûteuse pour les collectivités et les contribuables. Il s'agit aussi du seul moyen de relever le défi fixé aux collectivités et aux habitants par la réglementation : diviser par deux les quantités de déchets enfouis entre 2010 et 2020.

*\*en plus des ordures ménagères résiduelles sont aussi concernés les déchets déposés en déchèteries et notamment les encombrants ou tout-venant qui ne sont pas valorisés et qui sont encore trop importants.*



Pour contacter le SMOCE, composez le 04.71.63.87.64 ou consultez le site internet [www.smoce.fr](http://www.smoce.fr).

## La CABA au service des habitants de Reilhac

Dans le cadre de ses compétences, le Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac gère au quotidien, différents services. Voici un panorama des principales actions réalisées à Reilhac en 2015.

### Eau et assainissement

- Nettoyage des réservoirs de Reilhaguet le 2 février, Reilhac le 5 février ;
- 5 raccordements au réseau d'eau et 2 raccordements au réseau d'assainissement ;
- 8 réparations avant compteur ;
- 188 renouvellements de compteurs ;
- 3 permis de construire avec un système d'assainissement non collectif (ANC) ;
- 3 consultations du SPANC dans le cadre de ventes immobilières ;
- 1 dossier déposé dans le cadre de l'aide à la réhabilitation d'une installation d'ANC menée par la CABA avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne (date limite de contrôle du chantier : 16 avril 2016).

### Infos pratiques :

- Chaque abonné est responsable de la surveillance de son compteur d'eau et de sa protection contre le gel, des réparations à l'intérieur de son habitation et du contrôle de sa consommation ;
- Pour toute question sur l'eau et l'assainissement, contactez la Régie de l'eau au 04 71 46 86 38, le SPANC au 04 71 46 87 38 ; en cas d'urgence pour l'Eau et l'Assainissement, contactez le 04 71 46 48 60.

### Environnement

- 5 Points d'Apport Volontaire pour la collecte des produits recyclables (emballages, journaux/magazines, verre) à la salle polyvalente, au pont de Brousse, à Lagarde, à l'abribus de Lasplagne et au pont de Récoulet ;
- 2 colonnes pour la collecte des textiles sont situées vers la salle polyvalente et à Brousse.

### Infos pratiques :

- L'accès aux déchetteries de l'Yser (Aurillac) et des Quatre-Chemins (Naucelles) est gratuit pour les particuliers ;
- La CABA propose une opération "compostage individuel" avec accompagnement et mise à disposition de 2 types de composteurs en bois ;
- Une question sur le tri ? Consultez le site [www.caba.fr](http://www.caba.fr) ou la réglette du tri réalisé par la CABA
- Plus d'infos : service Environnement, 04 71 46 86 30.

### Transports

- Liaison Reilhac-Aurillac par la ligne A (régulière ou en Transport A la Demande) ;
- Nouveauté : la ligne AL fonctionnant pendant les vacances scolaires et les samedis devient une ligne régulière, avec seulement certains tronçons et certaines courses en Transport A la Demande.
- Plus d'infos : Stabus, 3 av. Gambetta à Aurillac, 04 71 48 53 00, [www.stabus.fr](http://www.stabus.fr)

### Urbanisme & Habitat

- 16 demandes d'Autorisation d'urbanisme et de Certificats d'urbanisme instruits par le service ADS depuis le 1er juillet 2015 ;
- 1 dossier enregistré dans le cadre du Programme d'Intérêt Général "Précarité énergétique, Autonomie, Handicap".

### Grands équipements

A l'échelle communautaire, l'une des actions majeures de la CABA est la réalisation de la gestion d'équipements structurants. Médiathèque (gratuit pour les habitants de la CABA), Centre Aquatique, Epicentre, Plantelière, Boulodrome, Stades Jean-Alric et Marie-José Pérec, Prisme, Chaudron... : retrouvez-les tous sur le site [www.caba.fr](http://www.caba.fr)

### Contact CABA

Accueil : 41, rue des Carmes, 04 71 46 86 30

Centre technique communautaire :

195, avenue du Général Leclerc  
04 71 46 48 50

Site web : [www.caba.fr](http://www.caba.fr)

Page facebook :

[www.facebook.com/caba.official](https://www.facebook.com/caba.official)



## Compétences intercommunales

*Urbanisme : de nouvelles mutualisations au sein de la CABA.*

Le champ d'action intercommunal en matière d'Urbanisme évolue : la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) a créé en 2015 un nouveau service mutualisé pour instruire les autorisations du droit des sols (ADS), et lancera en 2016 l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Quant au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), les travaux se poursuivent et les projets avancent.

### Une instruction mutualisée pour le droit des sols

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, avec le service ADS, la CABA a pris en charge l'instruction des demandes d'autorisations du droit des sols sur 17 Communes de son territoire\*, pour lesquelles la Direction Départementale des Territoires (DDT) n'était plus mise à disposition par l'Etat. La création de ce nouveau service commun permet de mutualiser les coûts et les compétences, favorisant la sécurité juridique des actes. Composé de 3 personnes, le service ADS instruit les demandes au titre de l'urbanisme (construction, extension, démolition) déposées en mairie par les particuliers, entreprises ou collectivités. 800 dossiers doivent ainsi être instruits chaque année.

**Pour les demandeurs, la démarche ne change pas : le dossier de demande doit toujours être déposé en Mairie.** C'est elle qui le transmet à la CABA avec qui elle travaille via un logiciel partagé. Après étude, l'avis du service ADS est renvoyé à la Mairie : **la signature des actes d'autorisation ou de refus des demandes reste en effet de la compétence du Maire.** Pour toute question liée à l'instruction d'un dossier, des permanences sont mises en place à la CABA :

- le mardi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h,
- le jeudi, de 8 h 30 à 12 h.

Le service dispose également d'une ligne directe, 04 71 46 86 28, et d'une adresse mail : [serviceads@caba.fr](mailto:serviceads@caba.fr)

\* Arpajon-sur-Cère, Ayrens, Crandelles, Giou-de-Mamou, Jussac, Lacapelle-Viescamp, Lascelles, Marmanhac, Naucelles, Reilhac, St-Paul-des-Landes, St-Simon, Sansac-de-Marmiesse, Velzic, Vézac, Yolet, Ytrac.

### Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Afin d'anticiper les évolutions législatives et de bénéficier d'un soutien financier de l'Etat, la CABA a également décidé à l'unanimité des 25 Maires et du Conseil communautaire d'opter pour une nouvelle compétence : l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Début 2016, un service de l'urbanisme va être constitué, qui aura en charge l'élaboration du PLUi puis sa mise en œuvre, ainsi que le suivi des documents d'urbanisme préexistants et des procédures d'évolution déjà engagées. Ce suivi sera réalisé en étroite **coordination avec les Communes concernées**. Les évolutions souhaitées seront respectées, dans la mesure où elles ne seraient pas contradictoires avec les objectifs intercommunaux et les contraintes législatives.

De même, pour l'élaboration du PLUi, **2 élus de chaque Commune seront associés au sein d'une formation**

**spécialisée de la commission Urbanisme, et feront partager au sein de cette instance leur connaissance fine de la situation de leur commune.** Pendant cette élaboration, les documents existants s'appliquent et les démarches sont inchangées pour les habitants.

### Le SCoT : une stratégie de développement pour toutes les communes

Autre démarche, sur un territoire plus large : l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale. Elle est réalisée à l'échelle des 6 Intercommunalités de l'arrondissement d'Aurillac\* au sein du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie présidé par Jacques Mézard, le Président de la CABA. Cette démarche vise à définir les grandes orientations de développement du territoire pour les 20 ans à venir, avec la volonté de répondre à l'enjeu de l'attractivité et d'assurer une croissance démographique sur toutes les communes.

Ces orientations et objectifs ont été construits tout au long de l'année 2015 au travers **d'ateliers et de réunions de concertation auxquels ont participé les élus des 89 Communes mais aussi les "Personnes publiques associées" ou les habitants** lors d'une réunion publique à Maurs (d'autres réunions publiques seront programmées en 2016). Le Syndicat mixte a ainsi élaboré le Projet d'Aménagement et de Développement durables du SCoT, décliné en 4 axes : renforcer l'armature territoriale, développer l'attractivité économique, favoriser la qualité de l'accueil, préserver et valoriser la qualité du cadre de vie.



L'année 2016 sera consacrée à préciser les conditions de mise en œuvre de ce projet de territoire dans le document final du SCoT : le document d'orientation et d'objectifs. Chacun peut consulter les documents d'étape au siège du Syndicat mixte (siège de la CABA) et des Intercommunalités membres. Ils sont également disponibles en téléchargement sur le site Internet [www.scoTBacc.fr](http://www.scoTBacc.fr), sur lequel il est possible de suivre l'actualité du SCoT et poser toutes vos questions.

\* les Communautés de Communes d'Entre Deux Lacs, Cère et Rance en Châtaigneraie, Pays de Maurs, Pays de Montsalvy, Cère et Goul en Carladès, et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

# Ecole Auguste Bancharel



## ECOLE DE REILHAC

LE BOURG

15250 REILHAC

TEL : 0471630050



### Horaires :

Matin : 8 h 30 / 11 h 30

Après-midi : 13 h 15 / 15 h 30.

L'école fonctionne sur quatre jours et demi : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

### Personnel enseignant :

Madame VIDAL : classe de PS/MS : 20 élèves

Madame DUBARRY : classe de GS/CP : 17 élèves

Madame SOULIE : classe de CE1/2 : 25 élèves

Madame TEIL : classe de CM1/2 : 17 élèves

Madame SALGUERO assure la décharge du lundi et du mardi dans la classe de CM.

### Personnel communal :

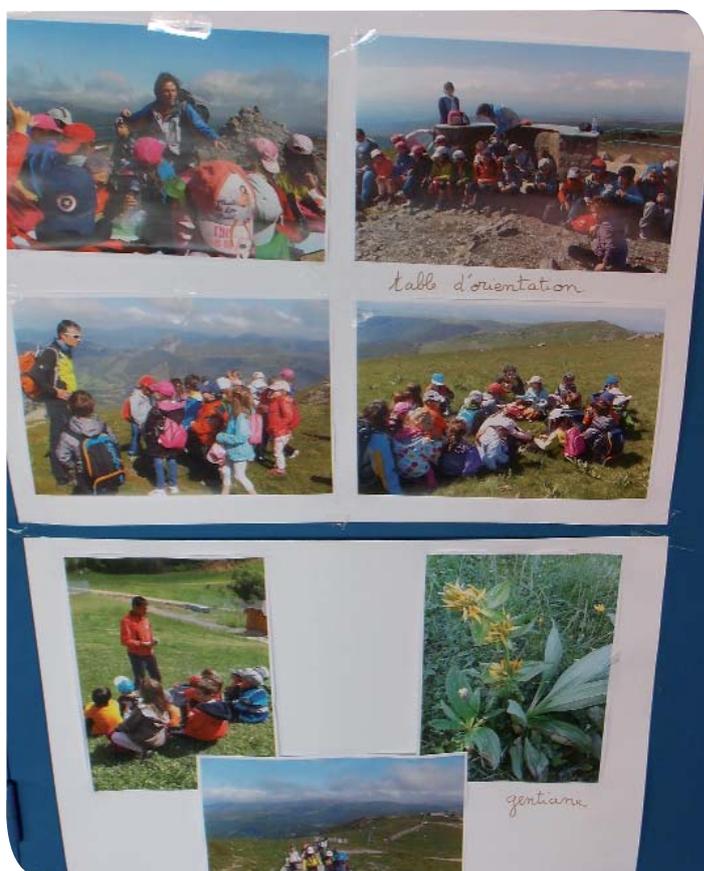
Madame LAJARRIGE Claudine : ATSEM

Mesdames LEYBROS Simone et AMBERT Jeanine assurent le service de garderie.

Mesdames LACOSTE Catherine et ZAHAM Gisèle s'occupent de la fabrication des repas et de leur distribution.

Monsieur GIBERT Clément et DEGOUL Elodie

Pour l'année 2015/2016, l'école a un effectif de 79 élèves. Une rentrée pour les TPS sera effectuée à la rentrée des vacances de Pâques puisque les effectifs le permettent.



# Ecole Auguste Bancharel

Cette année, l'école favorisera le renforcement de la maîtrise de la langue par l'organisation d'une semaine autour d'une thématique : les continents du CE1 au CM2 et la France pour les classes de maternelle. Différentes activités autour de la langue en productions d'écrits et en lecture seront proposées.

L'accès à la culture et au vivre-ensemble reste un axe de travail grâce à la mise en place d'une chorale durant les activités pédagogiques complémentaires, la participation à divers spectacles (Jeunesses musicales de France, Ecole et cinéma, spectacle de Noël, et la présentation d'une exposition d'arts visuels. Les enseignantes mettent en place des décloisonnements en arts visuels, en éducation musicale et en découverte du monde.

Toutes les classes présenteront un spectacle lors de la fête de fin d'année.

L'école participe à des regroupements sportifs (cross, gymnastique) et se rend à la piscine d'Aurillac le mardi.

Une sortie à Conques est prévue au mois d'avril pour la classe de CM en liaison avec le programme d'histoire. Des sorties de fin d'année seront prévues pour les autres classes.

TEIL Fabienne  
Directrice de l'école



## Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

Les TAP "Temps d' Activités Périscolaires", depuis la rentrée 2014, sont assurés par le centre social de la vallée de l'Authre et ses animateurs. Les horaires modifiés donnent satisfaction à tous.



## Vie des résidents 2015

Notre résidence pour personnes âgées a connu une année 2015, importante et même charnière.

- L'animation a continué de se développer.
- Les équipes ont eu à gérer un été caniculaire, l'hydratation des résidents a été le maître-mot.
- La résidence a installé la WIFI sur l'ensemble des chambres et parties communes.
- Des rosiers grimpants ont été plantés sur les pergolas du Parc de la Résidence.
- Le partenariat entre Mairie, Centre social et l'établissement pour accueillir les enfants de l'école dans le cadre des temps d'accueil périscolaires (TAP) s'est poursuivi.
- Des résidents ont pu partir en séjour dans les Pyrénées Orientales, au mois de Septembre, grâce au soutien de l'Amicale des résidents, et aussi avec le soutien financier de la Mairie de Reilhac et de l'ANCV (Agence Nationale pour le Chèque Vacances).
- 3 Conseils de la Vie sociale ont eu lieu, l'EHPAD a aussi organisé un repas des familles en Juillet et un buffet entre personnel, familles et membres du Conseil de la Vie Sociale en Décembre.
- Les résidents ont continué de découvrir la musicothérapie et ont eu le plaisir de vivre des ateliers corporels avec une nouvelle kinésithérapeute : Maude JANIOT ; ils ont depuis Octobre eu accès à des soins d'osthéopathie avec Maëlle AUBERGER.
- Le partenariat entre Amicale et Résidence s'est poursuivi, des manifestations ont été organisées : notamment une tombola dont le tirage a eu lieu en fin d'année : des Reilhacois ont gagné des lots !



### En 2016,

- Des ateliers de travail pour continuer d'améliorer la bienveillance seront organisés.
- Des temps d'animation autour de la musique seront organisés.
- L'ergothérapie, la musicothérapie, l'osthéopathie continueront de soulager et améliorer la vie quotidienne des résidents.
- La commission des menus sera mise en place.
- De nouveaux représentants des familles et des résidents viendront enrichir le CVS de leur présence.
- La résidence poursuivra son ouverture sur l'extérieur.
- La résidence enclenchera une démarche de certification environnementale.



## Visite Pastorale

Le 3 septembre dernier la Commune de Reilhac a eu l'honneur d'accueillir Monseigneur Bruno GRUA, Evêque du diocèse de Saint-Flour.

Après un déjeuner pris avec l'Equipe d'Animation Pastorale à JUSSAC, Monseigneur Bruno GRUA est venu à la rencontre des habitants en l'église de REILHAC, suivi d'un temps de prière. La Municipalité lui a ensuite offert le verre de l'amitié dans les locaux de la Mairie où une brève présentation de la commune et de ses projets a été faite.

Sa visite à Reilhac s'est achevée par une rencontre et une messe à la Résidence les Prés Verts.

## Intégration de l'EHPAD dans le territoire

Le partenariat avec les services municipaux fonctionne toujours aussi bien

Les services techniques sont toujours présents.

Monsieur le Maire a offert la galette des rois aux résidents en Janvier et l'EHPAD a organisé avec le CCAS cette manifestation.

La Direction de l'EHPAD et la Commune travaillent donc main dans la main, les résidents ont eu la visite de M. le Maire à l'occasion de l'anniversaire des 106 ans de Mme LAVERGNE et aussi à l'occasion du dernier conseil de la vie sociale, en Juin.

Des conseillers municipaux ont participé à l'Assemblée générale de l'Amicale des résidents et aussi aux CVS et même à des manifestations de l'Amicale.

Enfin est posé un projet de partenariat avec l'APE (Association de parents d'élèves).

En 2016, ces liens se poursuivront et l'EHPAD pense à encore plus ouvrir vers l'extérieur afin de continuer à être un lieu de vie où sont favorisés les liens inter-générationnels.



## PROJETS 2016

En 2016, l'établissement :

- étudiera un projet de vie plus vaste pour les résidents dans le cadre des fonds européens LEADER+ accordés aux pays (Pays d'Aurillac),
- continuera de faire évoluer sa restauration pour mieux l'adapter aux résidents de l'unité ALZHEIMER,
- continuera d'améliorer sa prise en charge des résidents grâce à l'apport constitué par un médecin-coordonateur gériatrique : Dr ANGE et une infirmière coordinatrice expérimentée : Madame LEMAIRE,
- poursuivra ses actions avec les acteurs du territoire : mairie, école, centre social et en profitera pour les acter via une convention de partenariat,
- mettra en œuvre un projet d'animation qui prendra en compte chaque résident dans son autonomie et ses envies,
- poursuivra sa politique de formations de stagiaires et apprentis,
- continuera de développer ses relations avec d'autres établissements : partage de bonnes pratiques, sorties communes.



*Expo AMIGAU*



*Pétanque avec l'ADAPEI*

*Marché d*



*Fête de l'école*

# Ça s'est à Reilha



*Rando amicale des Prés Verts*



*Les anciens*



*e printemps*



*Carnaval de l'APE*



*Concours Club Canin*



# passé c en 2015



*Le Père Noël au Méli Mélo*

# Magnifique



*d'AFN en voyage*



*Visite pastorale de Monseigneur GRUA*

# Des passionnés à Reilhac

## Hervé ARGUEYROLLES



Hervé ARGUEYROLLES, marié, 3 enfants, a encore dans la peau le vélo qu'il a pratiqué dès son plus jeune âge. Après une belle carrière au niveau régional avec une vingtaine de victoires à son actif, Hervé a mis fin à son parcours sportif, très exigeant, et incompatible avec sa vie active.

Mais la passion est toujours là, enfouie au fond de lui, car pour Hervé, "la petite reine" c'est une histoire de famille. Son père Henri, son frère Eric, sa sœur Sylvie, ses oncles et cousins sont ou ont été cyclistes.

Aussi, lorsqu'il a connaissance, en 2007, que les championnats de France ont lieu à AURILLAC, il est impensable pour lui de ne pas y participer d'une manière ou d'une autre. Alors, il force le destin et roule sur toutes les épreuves comme moto de presse. C'est le début d'une belle aventure. Hervé, agent territorial à REILHAC, est maintenant au cœur d'un monde qui l'a fait rêver. Depuis 2013, il roule sur une Kawasaki 1400GTR jaune ou verte de chez Amaury Sport Organisation.

Sa patience et sa grande expérience au niveau course en font un motard reconnu.

Hervé assouvit sa passion au cœur des pelotons sur les courses locales, les cyclo-sportives et les épreuves professionnelles grâce à la compréhension de son employeur.

En cette année 2015, il a participé à toutes les étapes du Tour de France où il a côtoyé les plus grands noms du cyclisme.

Comme il l'avoue avec discrétion : "Je vis une aventure extraordinaire et lorsque Bernard HINAULT, Gilbert DUCLOS-LASSALE ou Christian PRUDHOMME me serrent la main, je suis dans un rêve, c'était mes idoles".



## Baptiste NABRIN

Baptiste NABRIN habite 2 impasse du Pont de Pierre à Reilhaguet. Son activité d'agriculteur, très prenante, lui laissait peu de temps. Aussi, la retraite arrivée, Baptiste peut enfin se consacrer pleinement à sa passion : la sculpture sur bois.

Son atelier ! il l'a aménagé dans son ancienne étable, et c'est là qu'il façonne le bois d'une main de maître avec ses différents outils et ainsi, après des heures et

des heures de travail, apparaîtront bécasses, tête de chamois, de cheval, chat, chien... et autres animaux plus vrais que nature. Il reconstitue actuellement une tête de cerf avec ses bois ; un travail minutieux pour lequel il s'inspire de photos dans des revues de chasse.

Mais, la spécialité de Baptiste ce sont ses cannes avec leurs poignées sculptées selon son imagination tels un écureuil, une hermine, une fouine, un canard, un lièvre et même un loup méchant demandé par une personne.

# Des passionnés à Reilhac

Son premier travail consiste à aller repérer puis couper, dans les haies, les pousses avec leurs racines. C'est déjà à cette étape que, selon la forme, notre amoureux du bois a son idée pour la création finale. Il utilise différentes essences de bois : du frêne, du noisetier...

Baptiste parle de ses réalisations avec passion et, c'est avec plaisir qu'il m'a ouvert les portes de son atelier et de sa maison.

Je tiens à le remercier pour son accueil.



## Cédric AMBERT

Cédric est un passionné de belles voitures. Il n'avait pas encore son permis de conduire que, déjà, il fréquentait les rassemblements de "Tuning". Son permis en poche, il achète une vieille Volkswagen et fera ainsi ses premières armes dans le monde de la personnalisation et de la modification de la voiture. La passion grandissante et l'expérience aidant, il y consacre tous ses loisirs.

C'est ainsi, qu'après des jours et des mois de travail, de la modification de la carrosserie au remplacement des sièges, du tableau de bord, du volant, du montage des belles jantes... Jusqu'à la peinture "rouge", Cédric ressent une certaine fierté lorsqu'il contemple son petit bijou fin prêt pour les rassemblements de "Tuning".

Tous les week-ends, essentiellement l'été, il sillonne les routes françaises à bord de son petit bolide pour, comme des centaines de fans amoureux de belles voitures, participer aux différentes manifestations.

Il a eu la chance de poser au côté de Miss Gascogne lors d'un rassemblement dans sa région.

Et Cédric me confie que les belles voitures attirent les jolies filles.

**Si vous aussi, vous avez une passion et souhaitez nous la faire partager, contactez la Mairie au 04 71 63 00 63 et nous vous ferons un petit article dans le prochain numéro.**

# Centre Communal d'Action Sociale

**Président** : Jean-Pierre PICARD, Maire.

**Membres élus** : Ginette APCHIN - Christiane SOUBRIER - Simon BOULDOYRÉ - Jean-Claude LACOSTE

**Membres nommés par arrêté municipal** : Marie-Jo LABERTRANDIE - Eliane BLANC - Sylvie DEGOUL et Yvette BERGERON.

## Son rôle est :

- D'apporter son soutien aux personnes pouvant vivre un moment difficile.
- De participer à des aides ponctuelles aux enfants dans leur scolarité, dans les voyages scolaires pour aider des familles disposant d'un faible quotient familial.
- De créer un lien avec les personnes âgées de la commune pour rompre un peu leur solitude en leur apportant à certains moments de l'année un peu de convivialité.

## Adhésion de la commune :

### ACTIONS EN DIRECTION DES FAMILLES

#### **A l'Épicerie Sociale (A.B.C) :**

La commune adhère à l'ÉPICERIE SOCIALE qui est une association loi 1901 créée en 1999 par le CCAS d'Aurillac, la Banque Alimentaire, le Secours Catholique, le Secours Populaire et la Société Saint-Vincent de Paul.

#### ÉPICERIE SOCIALE

ABC (Accueil Boutique Conseil)  
14, rue Méallet de Cours - Aurillac  
Tél. 04 71 63 68 96

#### **Au Secours Populaire :**

La commune adhère également à l'association SECOURS POPULAIRE.

En France, le Secours populaire français intervient dans les domaines de l'aide alimentaire, vestimentaire, de l'accès et du maintien dans le logement, de l'accès aux soins, de l'insertion socioprofessionnelle, de l'accès à la culture et plus généralement de l'accès aux droits pour tous.

#### SECOURS POPULAIRE

14, rue Meallet de Cours  
Aurillac  
Tél. 04 71 43 67 63



#### **Aux Restos du Cœur :**

Outre l'aide alimentaire, l'association apporte également une aide à la réinsertion, afin d'éviter les situations d'exclusion totale. Dans le Cantal, 7 centres

sont ouverts. Pour Aurillac, s'adresser 8, rue des Princes - Tél. 04 71 48 85 64.

#### LES RESTOS DU CŒUR

8, rue du Prince - Aurillac  
Tél. 04 71 48 85 64



**Au CLIC.** (Centre Local d'Information et de Coordination).

Les objectifs : améliorer l'information pour les personnes âgées, les retraités et leur entourage concernant le maintien à domicile, de promouvoir et de coordonner les aides et services qui peuvent contribuer à améliorer leurs conditions de vie.

Le CLIC met en relation l'ensemble des intervenants pour le maintien à domicile. Cette coordination permet de faciliter la résolution des situations complexes et/ou urgentes grâce à des interventions de proximité.

Pour tout renseignement : s'adresser au CCAS d'Aurillac - 5, rue Eloy Chapsal - 04 71 62 88 95 ou par mail [ccas-clic@mairie-aurillac.fr](mailto:ccas-clic@mairie-aurillac.fr)

#### **Transport CABA :**

Le règlement relatif à la tarification sociale des transports intitulé Cab'Avantage évolue vers un dispositif de tarification dite "Solidaire". L'instruction est toujours assurée par la commune sur la base d'une instruction tous les 6 mois. Le nouveau règlement prévoit une réduction du titre mensuel qui varie selon les ressources. Le critère de ressources retenu est le Revenu Fiscal de Référence figurant sur l'avis d'imposition ou de non-imposition avec prise en compte de l'ensemble des revenus du foyer. Pour les personnes vivant seules, un coefficient diviseur complémentaire de 1,5 est appliqué au revenu fiscal de référence. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à vous adresser à la mairie au 04 71 63 00 63.

## Les moments forts de l'année :

#### **La fête des Mères :**

La traditionnelle rose a été distribuée à toutes les mamans de la commune par les membres du CCAS, le 31 mai.



# Centre Communal d'Action Sociale



## ACTIONS EN DIRECTION DES AINÉS

### **Repas des Aïnés :**

Comme le veut la tradition maintenant, le repas des aïnés s'est déroulé le 1<sup>er</sup> mars 2015. Cette journée conviviale réunit chaque année les personnes âgées de plus de 65 ans et inscrites sur la liste électorale de la commune. Cette journée organisée à l'initiative du CCAS, sous l'égide de Monsieur le Maire permet aux personnes âgées de se retrouver pour passer un bon moment, après un repas confectionné par l'équipe du CCAS et un pas de danse orchestré par nos deux musiciens reilhacois. Merci à eux, à toute l'équipe du CCAS et à Monsieur le Maire.



### **Les Colis de Noël :**

Le 19 décembre, toujours à pied d'œuvre, l'équipe du CCAS a arpenté les rues et hameaux de la commune pour rendre visite à nos aïnés en leur offrant un colis de friandises ou une boîte de chocolat pour les personnes en établissement.

Ce colis est distribué aux personnes de plus de 70 ans, inscrites sur la liste électorale de la commune et résidant sur la commune.



### **L'action Sociale du service Départemental de l'ONAC du Cantal :**

Ce service est à la disposition des ressortissants de l'ONAC pour les renseigner et les orienter dans les démarches administratives, qu'il s'agisse des droits spécifiques aux anciens combattants et victimes de guerre ou des réglementations sociales de droit commun.

Aide matérielle, subventions, participations financières (pour aide-ménagère, APA...) participation aux frais de maintien à domicile (portage des repas, téléassistance, transport à la demande..., à l'amélioration de l'habitat...).

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le service départemental de l'ONAC du Cantal :  
Rue de l'Olmet BP 10726 - 15007 AURILLAC CEDEX  
Tél. 04 71 46 83 90 ou 06 64 45 77 64.

# Centre social Vallée de l'Authre

**Samedi 12 septembre 2015**

Le centre social de la vallée de l'Authre fêtait ses dix ans d'existence, l'occasion de réunir les adhérents, les élus (\*), les partenaires, et les habitants du territoire à la salle polyvalente de Jussac, pour fêter cet événement et mesurer tout le chemin parcouru.

C'est à l'automne 2004 que les 7 communes de la vallée de l'Authre (Jussac-Naucelles-Reilhac-Marmanhac) –Laroquevieille-Crandelles et Teissières de Cornet) se réunissaient afin de construire ensemble un équipement structurant porté par les habitants. La structure compte aujourd'hui 15 animateurs et a montré son importance sur le territoire grâce à la synergie existant entre tous les partenaires et toutes les communes qui le composent.

Un développement relaté par le maire de Jussac, Alain Bruneau, qui accueillait cet anniversaire en insistant sur "l'importance de cette structure dans la vie sociale et culturelle du territoire".

"La réussite d'un projet novateur" également soulignée par Christine Martial, la présidente du centre social, et Bernadette Ginez, présidente du conseil d'administration de la CAF.

Au cours de cette après-midi faite d'animations multi-partenariales (centre équestre de Jussac - l'entente de la vallée de l'Authre, l'APE de Reilhac...) les visiteurs pouvaient aussi découvrir et/ou participer aux divers ateliers familles (poterie, dessin, chorale, guitare, bijoux, cuisine...) et échanger avec les bénévoles et l'équipe tout en visionnant des films réalisés par couleur cantal sur la vie du centre, sa construction...

Un concert avec les Gadjo Swing et un apéritif ont clôturé cet après-midi qui restera un moment marquant dans la vie de la structure.

Un grand merci aux habitants et aux bénévoles qui nous accompagnent depuis 10 ans...

Site internet : [www.csiva.fr/](http://www.csiva.fr/) - Téléphone : 04.71.47.24.10

(\*) Maires ou représentants des 7 communes adhérentes ainsi que Marie-Hélène Roquette et Bruno Faure, conseillers départementaux.



**Le Centre social intercommunal de la vallée de l'Authre est un outil au service des habitants du territoire, il réalise des actions avec et pour les habitants.**

Ensemble des activités et actions proposées par le centre social de la vallée de l'Authre. Information auprès de Anne au secrétariat .

Du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h à 17 h.

Vous pouvez également vous renseigner au secrétariat de votre commune ou sur notre site internet <http://www.csiva.fr/>

Direction de la structure : Caroline LUGOL PRADEL



## ACCUEIL DE LOISIRS ÉTÉ

**Responsable Nicolas RABHI**

Accueil de loisirs sans hébergement Naucelles, Marmanhac /Laroquevieille, Crandelles.

L'Accueil de Loisirs d'été de Jussac est géré par Familles Rurales de Jussac, des sorties communes sont organisées avec le centre social (piscine, intercentre...).

## ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS

**Responsable Laure CAUFEYT**

Prise en charge des enfants dès la sortie de l'école et retour possible grâce au circuit de ramassage.

Repas à midi (préparés et servis à la cantine de l'école de Crandelles par l'ESAT de St-Cernin), goûter fourni à 16h.

Accueil de de 13 h 30 à 13 h 45 à la maison des loisirs de **Crandelles**.

Début des activités à 14 h. Les activités se terminent à 17 h 30.

Départ échelonné de 17 h 30 à 18 h.

# Centre social Vallée de l'Authre

## ACCUEIL DE LOISIRS FÉVRIER ET PÂQUES en partenariat avec Familles Rurales

### 1<sup>ère</sup> semaine de chaque vacance scolaire

Accueil sur le site de **Jussac** : des garderies préalables à l'accueil de loisirs sont mises en place sur chaque commune. Les programmes sont distribués aux enfants dans les cartables, disponibles en mairie et sur le site internet au moins 15 jours avant le début de l'ALSH.

## ACTIVITÉS ADOS 12-17 ANS

Responsable **Nicolas RABHI** par mail  
[nicolasrabhi@orange.fr](mailto:nicolasrabhi@orange.fr)

Un animateur intervient auprès des jeunes des 7 communes :

- pour accompagner les jeunes dans la construction de leur projet,
- pour encourager les prises d'initiatives (participation au marché de Noël... aide aux associations.).

Des activités pour les 12-17 ans sont proposées tout au long des vacances scolaires (sorties à la journée-camps) et également les mercredis et vendredis.

## RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Animatrice du RPE **Laure CAUFEYT**

C'est un lieu d'échanges et de rencontres pour les Assistantes Maternelles et les parents. Une animatrice propose des activités chaque semaine à Jussac-Crandelles et Naucelles-Marmanhac, des soirées à thème (en partenariat avec la structure multi-accueil) et assure une permanence téléphonique tous les lundis après-midi.

## LE SECTEUR FAMILLE

Référent famille **Marie MONTARNAL**

En référence au projet animation collective, le secteur famille formalise peu à peu les attentes exprimées par les familles du territoire. Lutter contre l'isolement en prenant en compte la demande des habitants mais aussi permettre à ces derniers de se rencontrer d'une commune à l'autre.

Des ateliers adultes et enfants ont été mis en place tout au long de l'année dernière, gérés par les adhérents :

Ateliers adultes : lecture, cuisine, papille en éveil (œnologie, macarons...), dessin, l'authre voix (chorale), modelage, guitare, tricot, zumba, bijoux, polyglotte (anglais et occitan).

Ateliers enfants : cuisine, zumba et danse éveil, atelier guitare et bijoux.

Des promenades en famille, des spectacles, des soirées sont proposés aux familles tout au long de l'année.

### ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

L'accompagnement à la scolarité, c'est une aide pour les enfants en dehors du temps de l'école encadrée par des bénévoles.

L'objectif : proposer un accompagnement ajusté aux besoins de l'enfant, faire acquérir aisance et autonomie face au travail personnel, contribuer ainsi à la réussite scolaire.



## TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)

Référent famille **Marie MONTARNAL**

Les TAP visent à favoriser l'épanouissement des enfants, à développer la curiosité, et à renforcer le plaisir d'apprendre, à travers un éventail d'activités.

Le repas du midi est un moment convivial, où les enfants échangent entre eux. C'est aussi un temps important dans l'apprentissage de l'éducation alimentaire et des règles de vie sociale.

Les repas sont pris les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 11 h 30 à 13 h 05.

Les TAP sont gratuits et non obligatoires. Ils sont organisés par le centre social de la vallée de l'Authre. Les inscriptions s'effectuent par période. Deux inscriptions sont proposées dans l'année : aux vacances d'été et aux vacances d'hiver. Les enfants inscrits aux TAP doivent être présents sur toute la période d'inscription et pendant trois heures, soit le lundi de 15 h 30 à 17 h, le mardi de 15 h 30 à 17 h. Si vous ne souhaitez pas inscrire vos enfants, une garderie sera mise en place par la Mairie.

L'inscription est nécessaire afin de garantir le fonctionnement des TAP : réalisation des groupes d'enfants, nombre d'animateurs nécessaires, gestion des intervenants...

Le programme d'activité sera affiché dans les écoles et sur le site internet du centre social. Une garderie gratuite est assurée par la mairie le mardi de 15 h 30 à 17 h, le jeudi de 15 h 30 à 17 h.

## Autour des associations

Chers Amis bénévoles, merci à tous. Vous êtes une quinzaine d'associations, ce qui représente plus de 100 personnes à se dévouer pour que REILHAC soit des plus animé, où l'on jette quelquefois un regard particulier sur nos associations ou nos installations, pour une commune d'un peu plus de 1000 habitants...

Si c'est souvent les mêmes personnes qui sont citées, vous êtes tous les principaux acteurs dans notre petit village. Votre maire et son équipe sont fiers de vous.

Avec les Anciens Combattants et prisonniers de guerre, Louis PEYRAT et quelques aînés nous rappellent au souvenir des durs moments qu'ont connu nos anciens.

L'Association des Anciens d'Algérie se retrouve autour de Roger PEYRAT et Pierre BELAUBRE, porte-drapeau, qui à chaque disparition d'un des leurs, apportent leur soutien aux familles.

Les motos de l'époque sillonnent à une allure autorisée les routes départementales et communales, avec comme chef de file, Jean GOUBERT, Président de l'Amicale AMIGAU.

A.C.C.A : Jean-Pierre PICARD et son équipe nous permettent quelquefois la dégustation de chevreuil. Amis chasseurs, merci.

Grâce à André DANCIE, et depuis 25 ans, le Club Canin entraîne avec plusieurs bénévoles leurs amis à quatre pattes en prenant du plaisir au Pont de Bessou.

L'Amicale des Pré Verts, présidée par Roselyne MEYNIEL apporte un brin de divertissement, ainsi que la distribution de cadeaux à Noël, aux résidents de la Maison de Retraite.

Thierry FONTANILLE, Pascal MAZET affichent complet autour du repas champêtre à Brousse dans une ambiance des plus chaleureuse. Christiane SOUBRIER s'investit pleinement avec la Gym autour d'un effectif stable ; elle a une seconde responsabilité avec l'Association pour le Don du Sang.

Le Centre Social et son équipe s'emploient à l'animation de la garderie en périscolaire et vacances scolaires.

Nelly COUBETERGUE et Laurent PALAT ont pris le relais pour l'orga-

nisation des loisirs à nos petits. Bienvenue dans vos nouvelles fonctions avec l'Amicale des Parents d'Elèves.

Les Footballeurs : l'avenir avec les plus petits autour du groupement de la Vallée de l'Authre, sous la responsabilité de Mrs BOUYGE Christian et GAUTHIER Fabrice : près de 150 licenciés. Les séniors, Union Sportive de la Vallée de l'Authre, avec la présence du côté Reilhacois de Serge LEYBROS, Philippe BEGUET, Claude VIGNERON, Laurent BEGUET, Daniel BLANDIN.

Le Comité des Fêtes a encore connu en 2015 un grand succès populaire grâce, bien sûr, à une météo favorable, mais aussi à un gros travail d'équipe autour de Serge FOUR, et des méritants Daniel BLANDIN et Michel BOIREAU. L'occasion m'est donnée pour remercier les habitants de leur générosité lors de la présentation du programme, merci à tous les sponsors, artisans, commerçants, petits et grands qui représentent plus de 20 % de nos recettes. Sans vous, ce serait pratiquement mission impossible.

Pour terminer, même si quelquefois on "perd la boule" avec le Tilleul Reilhacois, que ce soit en journée ou sous les projecteurs, Jean-Mi LARION et ses adjoints Laurent VALADE et Didier CHARBONNEL, vous proposent de nombreux concours afin de passer d'agréables moments. Ce club fêtera cette année le 10<sup>e</sup> anniversaire avec les résidents de l'A.D.A.P.E.I.. Cette journée particulière devrait connaître un succès sans précédent.

Un grand merci à Laurent, Hervé, Robert, employés municipaux, pour leur implication et dévouement à rendre plus facile nos manifestations à chaque occasion.

Je tiens à vous rappeler le soutien important de la Municipalité envers toutes les associations que ce soit financier, prêt de matériel, gratuité de la salle polyvalente.

En remerciement, la municipalité offre à l'ensemble des associations, un repas convivial courant juin.

Meilleurs vœux 2016  
LABERTRANDIE Maurice

## A QUI S'ADRESSER ?

### **A.P.E.**

Co-Présidents : Mme COUBETERGUE Nelly - 06.87.38.08.10 et M. PALAT Laurent 06.86.72.26.65

### **AGV REILHAC**

Présidente : Mme SOUBRIER Christiane - 04.71.47.22.39

### **UNION SPORTIVE DE LA VALLEE DE L'AUTHRE (USVA)**

Co-Présidents : MM. BESSON Frédéric et LEYBROS Serge  
04.71.49.75.15 et 04.71.47.27.85

### **COMITE DES FETES**

Co-Présidents : MM. FOUR Serge et LABERTRANDIE Maurice  
06.27.77.30.95 ou 04.71.47.23.62

### **ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS**

Président : M. PEYRAT Louis - 04.71.47.23.41

### **GROUPEMENT DE LA VALLEE DE L'AUTHRE (jeunes)**

Co-Président : MM. BOUYGE Christian et GAUTHIER Fabrice  
04.71.47.26.30 et 04.71.47.26.02

### **LE TILLEUL REILHACOIS**

Président : M. LARION Jean-Michel - 04.71.47.26.48

### **A.C.C.A**

Président : M. PICARD Jean-Pierre - 04.71.47.21.36

### **AMICALE DES GUIDONS AURILLACOIS (AMIGAU)**

Président : M. GOUBERT Jean - 06.78.37.45.61

### **CLUB CANIN CANTALIEN**

Président : M. DANCIE - 04.79.97.79.68

### **LES AMIS DE BROUSSETTE**

Président : M. FONTANILLE Thierry - 04.71.47.21.27

### **ASSOCIATION DES ANCIENS D'ALGERIE**

Président : M. PEYRAT Roger - 04.71.46.65.45

### **ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG**

Présidente : Mme SOUBRIER Christiane - 04.71.47.22.39

### **CENTRE SOCIAL DE LA VALLEE DE L'AUTHRE**

Présidente : Mme MARTIAL Christine - 04.71.47.24.10

### **AMICALE DES PRES VERTS**

Présidente : Mme MEYNIEL Roselyne - 04.71.46.24.40

### **RETRAITE SPORTIVE DE LA VALLÉE DE L'AUTHRE**

Président : Gérard ROUSSEL - 04.71.46.63.75

# Association des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre de Naucelles et Reilhac

L'association est affiliée à l'Union Fédérale des Anciens Combattants, ainsi qu'à la Fédération des Combattants et Prisonniers de Guerre tant sur le plan national que départemental.

Les principales activités de l'association sont le 8 Mai et le 11 Novembre où nous invitons les autorités des deux communes ainsi que la population et les enfants des écoles à participer à ces célébrations afin de saluer la mémoire de nos soldats et victimes de guerre morts pour la patrie.

A chacune de ces deux manifestations, après le dépôt de la gerbe de fleurs au monument, il revient au Maire de la commune et au Président des Anciens Combattants de lire les messages du Ministre des Armées et le message de L'Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre.

Après l'appel aux Morts (Enfants de la commune mort pour la France), une minute de silence est observée en leur mémoire puis c'est la Marseillaise qui clôturera ce moment du souvenir.

**Le 8 mai 2015.** Après les cérémonies aux Monuments aux Morts des deux communes et la messe à Reilhac, nous nous sommes retrouvés, Anciens Combattants et sympathisants, au restaurant (le Prado) en compagnie de Messieurs les Maires des deux communes qu'on a fait l'honneur d'accepter notre invitation pour un moment passé en toute amitié.



**Le 11 Novembre** date de la fin de la Première Guerre Mondiale. Journée estivale.

A 10 h 15 avait lieu le rassemblement au monument aux morts de NAUCELLES en présence de M. le Maire. Dépôt de gerbe suivi des formalités habituelles et pour la première fois, nous avons chanté la Marseillaise à haute voix. Merci à tous.

A 11 h la Messe avait lieu à Jussac puis, à 12 h, rassemblement au monument aux morts de REILHAC en présence de M. le Maire ; dépôt de gerbe suivi des formalités habituelles.



C'est à la salle polyvalente que Monsieur le Maire de Naucelles nous a conviés pour un succulent repas, cuisiné par Séverine et Aurore véritables "cordon bleu", que chacun a pu savourer et apprécier. Nous les remercions très sincèrement. Merci à Monsieur le Maire, et ses deux conseillers qui ont assuré le service, pour ce bon moment passé dans une ambiance conviviale.

Souhaitons la bienvenue à Pierre CALVET, ancien d'Algérie, au sein de notre association. Il sera le porte-drapeau de Reilhac.



Cette Année 2015, notre association a été éprouvée par de nombreux décès : Madame TERRISSE de REILHAC, Madame GERVAUX de Naucelles, Madame CAPREDON de Naucelles, elles étaient veuves d'anciens combattants.

C'est le 23 octobre qu'une figure emblématique de Reilhac nous quittait en la personne de Monsieur Marius RIGAL, bien connu pour sa franchise, sa gaieté, sa joie de vivre.

Après avoir été de nombreuses années notre porte-drapeau, il était notre Président d'honneur.

A ces Familles, nous présentons nos sincères condoléances.

Monsieur AMBLARD est entré à la maison de retraite de Reilhac depuis le 3 novembre 2015.

**A Noël**, un colis a été attribué aux anciens combattants et aux veuves de guerre afin de marquer les fêtes de fin d'année.

L'Assemblée Générale s'est tenue le mardi 5 janvier à la salle polyvalente de Reilhac. Une quinzaine de participants ont marqué, par leur présence, leurs attachement à nos anciens, et en perpétuer le souvenir. Le Président Louis Peyrat présentait le rapport d'activité en rappelant que les anciens étaient de moins en moins nombreux mais qu'il fallait continuer la tradition avec fidélité. Après le décès de monsieur RIGAL, porte drapeau pendant de nombreuses années, c'est Monsieur Calvet Pierre qui aura l'honneur de perpétuer cette tâche. Le Président signalait que les anciens organisaient chaque année les cérémonies au Monument aux Morts les 8 mai et 11 novembre en présence du Maire de Reilhac Jean-Pierre Picard et pour Naucelles Christian Poulhès. Les membres du bureau ont été reconduits dans leur fonction.

Puis venait le tour du trésorier Noël Bruel de présenter le rapport de trésorerie précisant dépenses et recettes et pouvant affirmer que les finances étaient saines.

Le Président Louis PEYRAT



## Composition du Bureau

Président : M. PEYRAT Louis

Vice-Président : M. TEULIERE René

Secrétaire-trésorier : M. BRUEL Noël

Porte-drapeaux : MM RAOUX Jean et CALVET Pierre

# Comité des fêtes

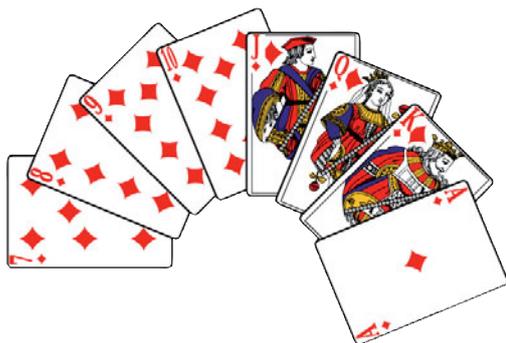
## Une équipe pour un village en fête !

Le Comité des Fêtes s'est réuni régulièrement tout au long de l'année pour la préparation des manifestations de l'année et a commencé le 23 janvier autour de la galette puis le 5 février, le 10 mars, le 28 avril, le 23 juin, le 3 juillet, le 23 juillet le 17 septembre, le 17 novembre, le 8 décembre et le 12 décembre.



**1<sup>er</sup> rendez-vous de l'année : 13 février**

**Concours  
de belote  
34 équipes**



**Le 7 juin, Marché de Printemps - 128 repas**

Le marché de pays a réuni 128 convives le dimanche 7 juin à midi, après un vide grenier, vente de fleurs, de bourriols, de fromage et de vin. Merci à tous les exposants et à l'association du Marché de Pays de la Vallée de la Jordanne pour la préparation et le service du repas.



**31 juillet - 1<sup>er</sup> et 2 août : TOUS À LA FÊTE !**  
**On commence par la pétanque.**

Les concours de pétanque de vendredi et samedi accueillent respectivement 50 et 130 équipes, record battu.



Nous avons également accueilli l'ACVA pour une course cycliste cadet et la course challenge de la Vallée de l'Authre trophée "Jo FAUGERE" où trente cinq coureurs ont pris le départ.



**Rendez-vous sur le stade  
pour les jeux enfants !**

Pendant ce temps, les enfants s'en donnaient à cœur joie avec le tir à la corde, les jeux d'eau et d'agilité.



# Comité des fêtes

## Soirée disco au bourg : allons y !

Samedi soir, Show années 80 disco dancefloor proposait un beau spectacle apprécié de tous et suivait enfin la grande soirée disco avec audio music light.



Le dimanche, dès 9 h, vide-grenier, promenade en calèche gratuite pour les enfants, vente de pâtisseries préparées par l'Association des Parents d'Elèves. Messe à l'église St-Laurent et le vin d'honneur offert par la municipalité pour finir cette matinée déjà bien remplie.



Merci à Pascal et Sylvie pour le casse croute offert aux membres du comité et à la municipalité pour le vin d'honneur.

## Blue Angels et Line Dance & Co

L'après-midi, le rendez-vous était donné sur la place de la mairie avec comme spectacle LINE DANCE et les BLUE ANGELS. Puis place au défilé des vélos fleuris animé par les BLUE ANGELS et auquel participaient 28 petites têtes blondes.



## 28 vélos fleuris : BRAVO !



Pour cette fin d'après-midi un apéritif musical orchestré par la compagnie OBSESSION suivi dès 20 h du repas champêtre que 300 convives ont pu apprécier. Après ce bon repas, tout le monde se retrouvait sur la place bondée de monde pour assister au spectacle proposé par la compagnie OBSESSION.



À l'entracte, dans le noir, direction le ciel pour un splendide feu d'artifice qui n'en finissait pas et qui a fait scintiller plusieurs lumières magiques ! La soirée se terminait par un bal animé par OBSESSION avec un public fidèle et toujours aussi sympathique.

# Comité des fêtes

Le Comité des Fêtes remercie tous les intervenants et participants au bon déroulement de cette fête qui chaque année connaît un succès grandissant et qui est financée à hauteur de 90 % par le Comité des Fêtes avec l'aide entre autre des sponsors pour la confection du programme, la générosité des habitants de Reilhac à l'occasion de la quête effectuée lors de la distribution du programme, les aides financières de la municipalité de Reilhac et du Conseil Départemental du Cantal pour les 10 % restant ; les manifestations organisées tout au long de l'année, sans oublier pour la partie logistique le personnel technique de la commune de Reilhac. Et un grand merci aux bénévoles du Comité des Fêtes.

## Le Comité des Fêtes en Assemblée Générale

Le 16 octobre, le comité des fêtes s'est réuni pour son assemblée générale annuelle. Le président Serge FOUR a présenté le bilan moral après avoir retracé les activités organisées pendant l'année écoulée. Après avoir remercié la municipalité de Reilhac, le Conseil Départemental, le personnel communal et les membres du Comité des Fêtes, place au bilan financier présenté par la trésorière Chantal JUILLARD qui détaillait la manifestation la plus importante la fête patronale avec un budget conséquent de 30 000 € dont 50 % représente les spectacles organisés pendant ces trois jours et le feu d'artifice, tous gratuits pour le public venant de plus en plus nombreux chaque année.

## Un budget équilibré à 38 000 €

Un bilan financier de l'année qui s'élève donc à 38 000 € avec un résultat à tout à fait honorable sans excédent ni déficit si on considère l'achat d'investissement la plancha/friteuse très appréciées par le public au cours des manifestations. Bilan de la fête détaillé également par Maurice LABERTRANDIE qui a remercié tous les acteurs de cette association.



Le Conseil Départemental était représenté ce soir-là par Madame ROQUETTE, conseillère départementale, Bruno FAURE étant excusé.

Monsieur le Maire, Jean-Pierre PICARD, clôturait cette assemblée générale en remerciant le président et les membres du comité des fêtes pour toutes les festivités organisées en promettant le maintien de l'aide apportée par la commune au Comité des Fêtes.

Cette soirée s'est clôturée par un apéritif dînatoire, après le traditionnel échange de cadeaux au sein du comité des fêtes. Cette année, ont été récompensés Simon BOULDOYRE, Maurice APCHIN pour leur participation et Marie-Jo LABERTRANDIE qui a souhaité cesser ses fonctions au sein du Comité des Fêtes.

## Le bureau reste inchangé :

- Serge FOUR et Maurice LABERTRANDIE, co-présidents.
- Chantal JUILLARD, trésorière
- Cathy LACOSTE, trésorière adjointe
- Daniel BLANDIN, secrétaire
- Michel BOIREAU, secrétaire adjoint.
- Membres : Maurice APCHIN, Simon BOULDOYRE, Laurent LIGONIE, Rémi FREYSSINIER et Sandrine BEGUET.

## Re-belote le 27 novembre

24 équipes ont participé au second concours de belote de l'année. Merci aux participants.

## Méli Mélo de Noël

Le 19 Décembre, avec 17 exposants, les promenades en calèche, l'atelier maquillage.

La foule attend avec impatience le Père Noël et la découverte de la crèche confectionnée par les membres du Comité des Fêtes pour le grand plaisir des villageois et des visiteurs venus nombreux encore cette année.



Puis, accompagnés du Père Noël, des peluches fétiches du comité des fêtes, direction la salle polyvalente pour l'apéritif, le tirage de la tombola et le repas auquel 122 convives ont pris place pour déguster le civet de chevreuil préparé par Cathy LACOSTE.



Avec un plus cette année, l'animation par le Cabaret de Sylvie qui a fait chanter la salle avec des chansons populaires. Merci au public pour sa participation.

Remerciements à tous les membres du Comité des fêtes pour leur implication tout au long de l'année, ce qui permet de proposer des manifestations variées aux Reilhacois et au public extérieur, de plus en plus nombreux chaque année, pour la fête patronale, entre autre, qui demande, il est vrai, un investissement important de chacun de nous pendant toute l'année.

## Prochains rendez-vous :

- 27 février : concours de belote
- 22 mai : marché de printemps
- 5, 6 et 7 août : fête patronale



Encore une excellente année à l'actif de notre association "Amigau" (Amicale des Guidons Aurillacois) et ce grâce en partie à l'aide tant financière que technique de la municipalité de Reilhac. Municipalité que nous remercions chaleureusement, sans oublier les secrétaires et employés Municipaux pour leur dévouement envers les Associations.

Notre amicale dont le but premier est la conservation et l'utilisation des véhicules deux et trois roues motorisés du patrimoine technique français et étranger, datant de la fin des années 1800 jusqu'aux années 70.



## Le bureau

Président : Goubert Jean - Reilhac - Tél. 06 78 37 45 61

Secrétaire : Maffre J-Jacques - Aurillac - Tél. 06 74 07 72 50

Trésorier : Chastel Anthony - Maurs

Les membres : Orgue Daniel (Arpajon sur Cère) - Goubert Vincent (Malheserbe - 45) - Fournié J-Pierre (Arpajon sur Cère) - Faucher J-Pierre (Aurillac) - Goubert Benoit (Vézac) - Demaison J-Louis (Sansac de Marmiesse) - Tardivel Patrick (Beaulieu - 19) - Degueule Daniel (Ayrens -Cassiers)

## La saison 2015 écoulee

Durant cette saison 2015 nous avons participé ou organisé diverses manifestations, dont les plus marquantes furent :

### Le 12 avril 2015 :

Nous avons participé au 11<sup>e</sup> rassemblement Terrot qui se déroule tout les ans à MONTEIL en Aveyron, 89 machines de marque Terrot étaient au rendez vous, venues de toute la France, de l'Ancêtre des années vingt, jusqu'aux après guerre des années cinquante, soixante, toutes cylindrées confondues.

135 machines, toutes marques prenaient le départ du rallye de 80 km, à la découverte de magnifiques paysages Aveyronnais, sans oublier le succulent repas, graton de canard, magret confit et le traditionnel Estofiche, plat typique de l'Aveyron, plus de 200 repas servis salle polyvalente de Monteil.



### Le 8 mai 2015 :

Départ de Reilhac pour une sortie moto organisée par notre club Amigau. Direction la Corrèze avec un arrêt visite sur le site des Tours de Merles. Puis un repas pris en toute convivialité dans le petit village de Goules à l'Auberge des Tours. Promenade bucolique en sous-bois où ont participé 20 pilotes et 7 accompagnateurs. Et malgré une grosse averse qui a marqué le départ ; l'ensemble s'est déroulé sous les meilleurs auspices et dans une convivialité habituelle. Le tout fut couronné par un rayon de soleil en fin de journée permettant ainsi aux motards et à leurs montures de sécher et de fonctionner ainsi sans aucunes pannes durant tout le parcours de 123 km.

### Le 7 juin 2015 :

Exposition moto biennale à Reilhac sur l'aire goudronnée jouxtant la salle polyvalente. Cette exposition a connu un très franc succès. 68 motos, side cars, 8 voitures anciennes, avec une dizaine d'exposants pour la bourse de pièces et miniatures. En effet la qualité et la quantité des véhicules exposés allant crescendo au fil des trois années d'existence de cette manifestation. A tel point que le niveau de cette exposition n'a rien à envier aux manifestations nationales du même genre.

En effet des modèles très rares étaient exposés. Une Barigo (moto française d'enduro) des années 80 dont la gendarmerie française s'était dotée à cette époque là ; une B.S.A. (moto anglaise d'enduro elle aussi) des années 70. Ainsi que quelques side-cars de marques françaises et des années 60 en parfait état de marche et d'exposition.



### Le 14 juin 2015 :

Rendez vous à Montsalvy, sortie moto organisée par la Dynamo Cantalienne.

Pas de chance non plus pluie au rendez-vous, le seul moment d'accalmie, la visite du musée du tracteur, et le délicieux repas au restaurant de Mur de Barrès.

### Le 5 juillet 2015 :

Bourse expo et vide grenier à Saigne dans le Lot, 3 membres du club Amigau ont répondu à cette invitation, sollicités par l'organisateur lotois, pour exposer 8 machines sous une journée radieuse.

### Le 9 août 2015 :

Nouveau départ en Aveyron, sortie moto à St-Salvadou, organisée par la Rétrocycclette, gros club, et 34<sup>e</sup> rassemblement motos anciennes.

Et puis pour finir, trois motos Amigau ont accompagné le défilé "la ronde des tracteurs" entre couffin, la traversée du bourg d'Arpajon puis direction Badailhac.

### Nos dates à retenir :

- 8 mai 2016 : sortie du club Amigau suivi d'un repas salle polyvalente.
- 5 juin 2016 : sortie Moto annuelle inter club.

# Amicale des Parents d'Elèves

Comme chaque année, les démarches de l'Association des Parents d'Elèves, (APE), ont permis aux enfants de participer à de nombreuses activités scolaires et extrascolaires.



L'équipe de l'APE se compose d'une douzaine de membres qui s'activent bénévolement pour collecter un maximum de fonds dans le but :

- de financer tout ou partie des activités, culturelles, sportives et ludiques dans le cadre scolaire,
- de faire bénéficier à tous les enfants de l'école de ces activités,
- de proposer des activités extra scolaires pour les enfants,
- de participer à l'animation et à la vie du village.

Pour information, les dépenses engagées pour un enfant l'année dernière se sont élevées à environ 130 euros et les financements se sont répartis entre les adhésions des familles, une subvention de la mairie et bien sûr les différents bénéfices récoltés lors des manifestations organisées par l'APE.

Cette année les enfants ont bénéficié, dans le cadre scolaire :

- **De sorties piscine** : cette année les séances pour les classes de GS au CM2 ont eu lieu avec l'intervention de deux maîtres nageurs pris en charge par l'APE et des subventions de la mairie pour le transport,
- **L'intervention d'une maman professeur de danse** a été renouvelée,
- Pour le Noël des enfants, une journée bien remplie les attendait avec son traditionnel repas organisé par la mairie, l'intervention de Thérèse CANET de l'Institut d'études occitanes avec un conte et bien sûr l'arrivée du Père Noël avec un cadeau par classe et un livre par enfant offert par l'APE.

Au mois de juin, tous les enfants de l'école ont pu aller découvrir la station du Lioran, le téléphérique, les monts du Cantal, le musée de l'agriculture. Les classes du CP au CM2 y sont restés 2 jours, les plus petits les ont rejoints le lendemain. Cette sortie a été encadrée par l'équipe enseignante et des parents accompagnateurs.

L'année scolaire s'est achevée par sa traditionnelle fête de l'école. L'occasion pour les enfants de faire découvrir à leurs familles les chants qu'ils avaient pu apprendre au cours de l'année dans le cadre de l'atelier chorale. Une maquilleuse financée par l'APE était présente. La journée s'est clôturée autour d'un repas convivial animé par une disco mobile.

Pour financer ces différentes sorties et activités, l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Reilhac organise également plusieurs manifestations réparties sur toute l'année :

- L'année a débuté avec le renouvellement de la soirée belote. Malheureusement, beaucoup de concours ce jour là dans les environs.
- En novembre nous avons sollicité les enfants et leurs familles afin de vendre des chocolats de Noël.
- Le Quine annuel s'est déroulé fin janvier. Cet événement reste un moment de convivialité entre les enfants, les familles et les Reilhacois, le tout dans une ambiance chaleureuse.



- Pour la première fois, cette année, l'APE a organisé un carnaval. Un samedi ensoleillé qui a permis aux nombreux enfants déguisés de défiler dans les rues du bourg de Reilhac. En fin d'après-midi, l'homme de paille a brûlé pour laisser place au printemps. Les enfants ont pu partager un goûter offert par l'APE avant de regagner leur maison.



# Amicale des Parents d'Elèves

- L'organisation de la soirée dansante a, quant à elle, rassemblé peu de monde mais à néanmoins ravis les personnes présentes.
- La vente annuelle du muguet, s'est déroulée cette année sous une pluie battante. Malgré tout, les habitants réservent toujours un très bon accueil aux bénévoles de l'APE.
- Cette année les membres de l'APE ont confectionné des pâtisseries (tartes aux pommes, fraises, chocolat...), dans les cuisines de la Maison de Retraite, afin de les vendre lors de la fête patronale. Plus de 50 pâtisseries vendues, un réel succès ! Et un moment convivial de partage avec le comité des fêtes.



- Et enfin, pour la 1<sup>ère</sup> fois aussi, l'APE a organisé la fête du pain autour du four traditionnel de Reilhaguet début septembre 2015. Après une semaine de chauffe relayée par les membres, le four était fin prêt pour cuire les 1<sup>ères</sup> tourtes de pain le vendredi soir. Malgré le mauvais temps, les dernières tourtes et les brioches confectionnées avec la contribution d'un boulanger ont été cuites au four. L'après-midi était consacré à un atelier pizza auquel a participé une dizaine d'enfants. Fiers de partir avec leur pizza faite maison et leur diplôme de pizzaiolo. Le Centre Social de la Vallée de l'Authre fêtant ses 10 ans à Jussac, nous a autorisé à vendre du pain sur leur lieu de fête, nous les remercions. La journée s'est achevée à la salle des fêtes avec un peu plus de 100 personnes, avec au menu un gratin dauphinois confectionné par l'APE et cuit au four à bois.



## Une nouvelle fois un grand merci !

A la municipalité pour son soutien financier et matériel, aux enseignants pour leur implication, aux parents, aux Reilhacois, aux agents communaux, au Directeur et au personnel de la maison de retraite, ainsi qu'aux membres actifs qui donnent beaucoup de leur temps pour faire vivre l'association et de ce fait l'école de nos enfants.



**L'Assemblée Générale**, pour l'année 2015-2016, s'est déroulée le 24 septembre 2015. Les Présidents Claire RODRIGUES et Julien SALLES, la secrétaire Claire MAS, ont souhaité prendre un peu de recul en restant membres actifs. Nous les remercions chaleureusement pour leur dévouement.

Quelques nouveaux parents sont venus rejoindre les membres actuels.

Vous pouvez nous laisser vos idées sur le mail de l'association : [ape.reilhac15@gmail.com](mailto:ape.reilhac15@gmail.com)

### Composition du nouveau bureau 2015-2016 :

**Co-présidents** : Nelly COUBETERGUE  
Laurent PALAT

**Trésorières** : Méлина LAFON  
Pascale MARTIN

**Secrétaires** : Patricia CHAYLA  
Isabelle MARTIN

**Membres actifs** : Monsieur Bernard LAVESSIERE notre président d'honneur, Mesdames Sophie TOURAILLE, Séverine MAURIOS, Sandrine FABREGUES, Claire MAS, Emilie COMPIGNE, Julien SALLES, Claire RODRIGUES  
Bienvenue à Marie Hélène SERONIE, Aurélie DABERTRAND et Marie PUNA.

En espérant toujours et encore une mobilisation massive des parents....

**A TRES BIENTOT Le BUREAU**

# Association pour le don du sang bénévole de la Vallée de l'Authre

## “Célébrons la vie – Donnons notre sang”

Le 6 février 2015, lors de l'Assemblée Générale, les communes de Laroquevieille, Naucelles, Crandelles, Teissières de Cornet et Freix-Anglards ont rejoint l'Association de Jussac, Marmanhac, Reilhac.

**Trois lieux de collecte :** Jussac, Naucelles, Crandelles.

En 2015 et plus encore que les années écoulées, les Bénévoles ont défendu l'éthique du don du sang

**ANONYMAT, VOLONTARIAT, BÉNÉVOLAT ET GRATUITÉ**

## Le don de sang :

- A l'équipe de l'EFS (Etablissement Français du Sang) : Secrétaire, Médecins, Infirmiers d'assurer la collecte.
- Aux Bénévoles de l'ADSB la préparation de la salle et l'accueil des donneurs.
- A Jussac, ils assurent la collation
- A Naucelles, la collation est assurée par l'EFS
- A Crandelles, ce sont les Membres de Crandelles Animation qui préparent et assurent la collation.

On peut donner son sang de 18 à 70 ans

**Par an :** 4 dons chez les femmes  
6 dons chez les hommes

Il est toujours possible de se renseigner sur le don de moelle osseuse et le don d'organes lors d'une collecte.



## La vie associative :

- 4 collectes à Jussac
    - le 19/02/2015
    - le 07/05/2015
    - le 14/09/2015
    - le 01/12/2015
  - 3 collectes à Naucelles
    - le 11/05/2015
    - le 13/08/2015
    - le 28/12/2015
  - 2 collectes à Crandelles
    - le 13/01/2015
    - le 16/10/2015
  - **Le 1<sup>er</sup> mai :** sang pour cent sport avec la participation du CJRPJ, la retraite sportive et le Club des aînés de Jussac.
- 2 randos ont eu lieu sur Jussac et Reilhac avec dégustation de crêpes et pâtisseries à l'arrivée.
- **Le 14 juin :** Journée mondiale du donneur de sang l'ADSB a accompagné la rando organisée par l'amicale des Prés Verts à l'EHPAD de Reilhac.



- **Au printemps**, les Donneurs de Sang Bénévoles se sont mobilisés en s'opposant à la commercialisation des produits sanguins et de leurs dérivés : des pétitions ont été signées, les Maires et les Elus ont été informés afin de voter une motion contre et de l'adresser à madame la Ministre ; merci pour leur soutien.

- **Le 6 février 2015** a eu lieu l'Assemblée Générale en présence du Docteur Corinne MOMPEYSSIN médecin de l'EFS, d'Albert VINAS Président de l'UD 15, de Guy FLORET Membre de l'UD 15, de Thierry GRUEGHE, Maire de Teissières de Cornet et des Représentants des Mairies.

Bilan moral et financier sont présentés et votés.

Une assemblée générale extraordinaire est ouverte : Les statuts de l'Association sont modifiés

**Désormais, l'association se nomme :**

**Association pour le Don de Sang Bénévole de la Vallée de l'Authre**

7 nouveaux membres entrent au Conseil d'Administration.

Les statuts sont votés à l'unanimité par le CA.

Le pot d'amitié offert par la Municipalité de Jussac et un cocktail dînatoire ont clos la soirée.

**Pour 2016**, les Bénévoles continueront à Promouvoir le Don du Sang lors de leurs actions et lors des collectes.

Par an, 1 million de malades sont transfusés en France et il n'y a pas de substitut au Sang.

**Merci aux Donneurs, Bénévoles, Municipalités, aux Présidents et Membres des associations pour leur soutien.**

## Le bureau :

*Présidente :* Christiane SOUBRIER

*Vices-Présidents :* Eliane ROUX, Geneviève CALVET, Christian GASTON

*Trésorier :* Fabrice KANNENGEISSER

*Trésorière Adjointe :* Juliette LAPOUBLE

*Secrétaire :* Ginette APCHIN

*Secrétaire Adjointe :* Yvette ROLLAND

## CALENDRIER COLLECTES 2016 :

JUSSAC : lundi 15 février - lundi 2 mai - mardi 30 août - mardi 29 novembre

NAUCELLES : mardi 10 mai - mercredi 17 août - mardi 27 décembre

CRANDELLES : mardi 26 avril - mardi 4 octobre

**Prochaine Assemblée Générale :** vendredi 5 février 2016 à 18 h 30 salle des loisirs à Jussac.

# Entente Vallée de l'Authre

## Le Groupement de la Vallée de l'Authre, en ordre de marche pour la saison 2015/2016 à la veille de l'EURO 2016

Après une saison 2014/2015 où toutes les équipes ont très bien figuré au niveau du département les U15 et U18 ayant terminé sur le podium, le GVA et les clubs seniors partenaires ont réitéré leurs accords et posé ainsi les bases pour un nouveau départ.



Suite à l'assemblée générale qui a eu lieu fin juin à Marmanhac, notre club affiche un exercice passé à l'équilibre financier satisfaisant pour un budget d'environ 43 000 €. Notre effectif de licenciés stable avec environ 150 joueurs nous permet de présenter une ou plusieurs équipes dans toutes les catégories de compétition pour les plus grands (à partir des U13) ou de football animation pour les plus petits. Une nouveauté pour cette nouvelle saison avec la création d'une section féminine avec une équipe de 11 licenciées qui devrait participer à un championnat féminin du district du CANTAL à partir du début de l'année 2016.

Nous tenons aussi à remercier toutes les communes de la vallée de l'Authre pour leur soutien financier et matériel ; un remerciement particulier à la commune et au club de football pour la mise à disposition et l'entretien des deux terrains de football, le petit nous étant très utile pour les rencontres des catégories U11 et U13.



### Composition du bureau de l'association :

Christian BOUYGE et Fabrice GAUTHIER, Co-présidents bénévoles.

Patrice GARRY, secrétaire bénévole.

Patrice BERTHUIT et Laurent LAPIE, trésoriers bénévoles.

Yohann ALRIVIE, coordinateur salarié en CAE ( Tél. 06 83 86 68 46)

Et 16 éducateurs bénévoles pour encadrer tout ce petit monde... Un petit appel du pied (football oblige !) pour toute personne désireuse de s'investir avec nous, toutes compétences étant les bienvenues !

Pour toutes informations sportives, prendre contact avec Yohann ALRIVIE.



# Gymnastique volontaire

## Sport santé, sport plaisir !

Septembre : rentrée des classes mais aussi rentrée sportive.

Avec des activités diversifiées, la gym volontaire se doit d'apporter bien-être, partage, convivialité pour tout public en permettant à chacun de progresser selon ses capacités. La section, affiliée à la FFEPGV compte 50 licenciés dont 14 enfants de 3 à 6 ans.

3 animatrices diplômées assurent des séances variées et dynamiques.



Pour les adultes : Ghislaine et Adeline : stretching, step, renforcement musculaire, circuit training, cardio.

Pour les seniors : Ghislaine : gym mémoire, équilibre, cardio, stretching.

Pour les enfants : Céline aidée par 2 bénévoles licenciées : parcours, jeux collectifs, habileté, éveil.

• Le 8/02/2015 : le thé dansant animé par Yannick Leybros a réuni une centaine de danseurs et a été suivi d'une soupe au fromage préparée par des bénévoles.

• Le 12/06/2015 : en présence d'élus et de nombreuses adhérentes a eu lieu l'assemblée générale. Bilan moral et financier ont été présentés et votés, puis projets et questions diverses ont été discutés.

Seniors et adultes ont terminé la soirée autour d'un repas en toute convivialité.

Un goûter a été offert aux enfants lors du dernier cours de gym.

• Le 17/12/2015 : dernier cours de l'année. Parent et famille ont été conviés au cours enfant. Gâteaux et friandises ont récompensé nos petits.

• Le traditionnel repas de Noël a réuni le 15/12 la section seniors et le 17/12 les adultes.

**Merci aux licenciés, aux sympathisants, à la municipalité pour son soutien, au conseil départemental, à la DDCSPP et au crédit agricole.**

## La gym volontaire chouette j'y vais !

Horaire des cours : - seniors mardi de 10 h 30 à 11 h 30  
- enfants jeudi de 16 h 45 à 17 h 45  
- adultes jeudi de 20 h à 21 h



Bureau : *Présidente* : Christiane Soubrier  
*Vice-présidente* : Nathalie Brousse  
*Trésorière* : Patricia Daulhac  
*Trésorière adjointe* : Juliette Lapouble  
*Secrétaire* : Odette Montergous  
*Secrétaire adjointe* : Michèle Alric

Saison 2014-2015 au bilan contrasté pour l'ensemble des composantes de l'USVA. En effet, si l'organisation et les structures du club ont évolué de manières significatives et satisfaisantes il n'en demeure pas moins que les résultats sportifs n'ont pas été à la hauteur des espérances des coaches de nos trois formations.

L'équipe dirigeante composée à présent de 25 membres rassemblés autour des ces deux coprésidents a parfaitement oeuvré tout au long de la saison.

Ainsi, un travail de recherche puis de formation d'arbitre a été réalisé cette saison et nous a permis de nous mettre à présent en règle avec le statut de l'arbitrage. En effet celui-ci nous impose un corps arbitral composé de trois personnes, voilà chose faite.

Deux membres du Comité Directeur sont à présent désignés "référent arbitres" du club en charge de l'accueil et de l'accompagnement des arbitres tous les weekends sur nos trois sites.

Il a été également créé une commission de dirigeants responsables de l'entretien des stades et de leurs abords. Ces diverses réalisations se traduisent avec succès avec l'appui technique des services municipaux de nos trois communes. Pour preuve, l'aménagement des locaux sportifs au stade Eugène Bessou de Jussac ainsi que la réalisation d'un club House, salle de réunion dénommée "salle Michel Sininge" dont l'inauguration s'est déroulée en le 22 mars 2015.



Il est toujours très agréable de souligner la bonne santé financière du club grâce à une gestion saine mais rigoureuse, ce qui permet ainsi de se projeter vers un avenir ambitieux et réaliste.

Le club se plaît à observer la bonne marche du Groupement de la Vallée de l'Authre (GVA), Ecole de foot composant le socle de la formation regroupant les jeunes de 6 à 18 ans (120 licenciés) et formant ainsi le réservoir de nos clubs séniors,

Sur le plan sportif, les résultats obtenus en fin de saison dernière ont quelque peu déçu les coaches en place. Une raison essentielle réside du fait du départ et de l'arrêt de quelques joueurs cadres. Un effectif composé néanmoins de 51 licenciés,

mais ajouté au manque d'investissement de plusieurs éléments, il a été délicat de rivaliser à ce niveau de la compétition sur les trois tableaux des divers championnats. Cependant l'équipe fanion du tandem Christian Fabre et Xavier Tel a parfaitement tenu son rang se classant à la 6<sup>e</sup> place de sa compétition en Ligue d'Auvergne. Il n'en pas été de même pour notre formation 2 du duo Pierre Garry Frédéric Capsenroux, lesquels pourtant n'ont pas ménagé leurs efforts, leurs investissements sans faille n'a cependant pas permis au groupe d'obtenir le maintien en Elite du niveau District. La formation 3 de Patrice Garry, devant composer avec les aléas des deux premières équipes, a su se faire plaisir terminant en milieu de tableau de son championnat de 1<sup>ère</sup> Division réalisant l'objectif recherché.

Espérons tous ensemble que les résultats sportifs soient au rendez-vous pour combler l'attente de notre très fidèle public pour la saison à venir.

Ces quelques lignes sur ce bulletin municipal nous offrent l'opportunité de remercier comme il se doit les élus de nos trois municipalités et l'ensemble de notre groupe de partenaires, artisans, commerçants et sociétés privées pour leur soutien inconditionnel à l'Union Sportive de la Vallée de l'Authre.



# Anciens combattants AFN

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée Générale des anciens Combattants AFN de la Vallée de l'Authre s'est déroulée à Crandelles le 22 Mars 2015 à la salle Polyvalente en présence de M. Vidal, maire de la commune, de M. Jacques Markarian, Maire Honoraire et Conseiller Général, et de M. Toulouse, membre du bureau départemental de la F.N.A.CA.



Le Président Roger Peyrat ouvre la séance et, après avoir remercié les personnalités, présente le rapport d'activité qui pour lui reste sensiblement le même ; d'abord perpétuer le devoir de mémoire. Il énumère les principales activités : visite aux malades hospitalisés, visite aux épouses des camarades décédés surtout dans le cadre des difficultés auxquelles elles ont dû faire face, ainsi qu'aux démarches diverses, parfois financières.

Il souligne qu'en 1990 les anciens étaient au nombre de 220 et aujourd'hui en 2015 : 147, dont 17 veuves.

Pour 2015 il informe qu'un voyage d'une journée a été organisé pour se rendre au "Moulin Bleu".

Il annonce que M. Plestan s'est retiré du secrétariat et le remercie pour tout le travail accompli, c'est Mme Danielle Allayrangues élue qui l'a remplacé à ce poste, les autres membres du bureau restant les mêmes.

La composition du nouveau bureau : Roger Peyrat Président, Pierre Belaubre Trésorier, Danielle Allayrangue secrétaire, plus un membre responsable par commune, Mme Madeleine Canche reste responsable des affaires sociales. Au total le comité de gestion comprend douze membres.

Il englobe 7 communes : Laroquevielle, Marmanhac, Jussac, Reilhac, Naucelles, Crandelles et Teissière de Cornet.

Pour poursuivre l'ordre du jour, le Président donne la parole à Mme Canche qui donne différentes informations sur les droits des anciens combattants et de leurs veuves et comment formuler les demandes nécessaires pour les faire valoir. Elle informe que tout cela, se retrouve dans le journal départemental "Les anciens d'Algérie" ou le journal national que reçoivent tous les cotisants.

Puis vient le tour du rapport de trésorerie exposé par Pierre Belaubre qui n'appelle pas de remarques particulières les finances étant saines. Les deux rapports sont votés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé Le président demande à l'ensemble de l'assistance de se rendre au monuments aux Morts et devant la salle Polyvalente où va être créé la Place du 19 Mars 1962" et l'inaugurer. Il revenait au Maire et au Conseiller Général en présence d'une cinquantaine de participants et du Président, de faire glisser le voile et de découvrir cette plaque "Place du 19 Mars 1962", un symbole pour les anciens d'AFN, afin de perpétuer le souvenir de la fin de la guerre d'Algérie.



Le départ pour la messe programmée à Teissières-de-Cornet était donné par le Président, puis à la sortie venait le moment du dépôt de la gerbe de fleurs au monument aux morts.

Enfin direction la salle des fêtes où d'abord ont été décorés de la Croix du Combattant Jeannot Cassan et François Delpuech. Après avoir cité les noms des camarades décédés le Président demande d'observer une minute de silence.

Enfin les 80 personnes présentes ont pris d'assaut une table bien fleurie et au milieu des fleurs un menu succulent était proposé qui n'a pas manqué d'encourager les anciens à le consommer. Cette journée ne pouvait pas se terminer sans un brin de musique et encore une fois le président Roger Peyrat il faut le dire "né musicien" a poussé les couples à envahir la piste de danse. Tout s'est bien terminé... et le traiteur recevait des félicitations bien méritées.

Roger Peyrat  
Le Président



Cette saison 2015 2016 le club NRJ vient de prendre un nouvel envol avec la signature d'une convention avec le handball club St-Mamet/Cere et Rance ce qui permet à nos filles de -18 ans d'évoluer en championnat de France ainsi de pouvoir se jauger face des équipes comme Toulouse, Rodez, Mérygnac, Tournefeuille, Libourne.

Une moyenne de 4 filles de NRJ participent à ces rencontres ce qui prouvent que la formation chez nos jeunes restent de qualité. Cette formation qui cette année a été confié à notre nouveau salarié Terrien Basile originaire de Limoges et qui toute la semaine anime les entraînements des - de 9 ans jusqu'aux adultes accompagne par nos éducateurs bénévoles.

Encore en progression en nombre de licenciés (144 cette saison pour 130 la saison dernière) je tiens à remercier tous les joueurs, les parents, les éducateurs, arbitres qui tous les week-end s'efforcent de donner une bonne image de nos 3 communes.

Nos ambitions restent élevées avec une équipe -18 garçon en championnat d'Auvergne nous mettons tout en œuvre pour que notre équipe adulte garçon puisse dès la prochaine saison évoluer en régional elle aussi. Toute l'équipe dirigeante reste vigilante à ces évolutions et n'oublie surtout pas que le club reste avant tout un club formateur.

Dans ces périodes difficiles jeunes ou moins jeunes venez rejoindre le HBC NRJ ou la convivialité prime sur la débilite.

Enfin encore merci à tous nos partenaires ainsi qu'aux 3 municipalités : Naucelles, Reilhac et Jussac.



## Club Canin Cantalien

Sans faire de bruit ni battage médiatique, le Club Canin Cantalien vient de fêter ses vingt six ans. Le club, installé depuis 1990 sur la commune, poursuit ses activités en bordure de la D922. Reconnu d'utilité publique, il est affilié à la Société Centrale Canine, organisme national.

Comme chaque année, le club a organisé un concours de ring dont la réputation n'est plus à faire. Le dernier concours des 19 et 20 septembre a vu des concurrents toujours plus nombreux, venus de Haute-Savoie, du Rhône, de la Saône, de Dordogne et du Tarn et Garonne sans oublier les régionaux. L'accueil et la convivialité y sont certainement pour quelque chose et apportent une bonne image de la commune. 14 chiens ont obtenu le CSAU et 15 autres ont disputé l'épreuve majeure "le ring".

En 2016, le concours aura lieu les 27 et 28 Août ; l'entrée est gratuite. Ces moments appréciés par tous font que le club voit grandir ses effectifs.

Si vous possédez ou souhaitez acquérir un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie, vous devez obtenir un permis pour être en conformité avec la législation. Le club et ses éducateurs sont aptes à délivrer cette formation. Les nouveaux sont toujours les bienvenus au club avec un petit rappel : l'animal doit avoir au moins quatre mois et être vacciné. Il n'y a pas d'âge limite, de taille, de race pour participer aux entraînements qui ont lieu les mercredis et samedis à 14 h 30 et à 18 h 30 en période estivale. Pour tout renseignement concernant le club ou votre chien : 04.71.47.27.48 ou

06.79.97.79.68.

Un site a été créé : [www.clubcanincantalien.fr](http://www.clubcanincantalien.fr)

En cette période de fêtes et de cadeaux, il est bon de rappeler QU'UN CHIEN N'EST PAS UN JOUET que l'on délaisse après quelques mois.

Pour conclure, je tiens à remercier la municipalité, le personnel communal ainsi que tous nos sponsors.

Au nom du Club Canin Cantalien, permettez-moi de vous présenter tous nos vœux pour l'année 2016.



# Tilleul Reilhacois

La saison 2015 a vu 99 licenciés frapper à notre porte, à savoir 42 séniors masculins, 6 séniors masculins vétérans, 14 séniors féminins, 2 séniors féminins vétérans, 2 juniors masculins, 2 cadets masculins, 2 minimes masculins, 1 benjamin masculin ainsi que 28 licenciés handicapés de l'A.D.A.P.E.I soit 3 de plus que la saison 2014.



Notre club compte aussi un arbitre départemental Jean-Claude Vedrenne. Merci à lui, car il arbitre nos manifestations gracieusement. Cette année encore, sur les belles installations mises à notre disposition, nous avons pu organiser de nombreuses manifestations.

Tout au long de cette saison, 5 rencontres des championnats des clubs, où des équipes de tout le département ont foulé nos terrains. Février a vu notre traditionnel début de saison au siège chez Sylvie et Pascal lors d'un tripou. Le 21, notre concours en triplettes, souvenir Jo FAUGERE et Daniel DELORT, a eu lieu au boulodrome d'Aurillac. 40 équipes se sont disputées les trophées. Le mois de Mars a vu la journée des dirigeants. 12 reilhacois avaient répondu présents. Le plus valeureux fut Lolo Valade qui gagne le concours B. Jean-My Larion et Didier Charbonnel s'inclinent respectivement en finale des concours C et D. Au mois d'Avril, le comité départemental nous a confié l'organisation des qualificatifs du championnat triplettes. Le mois de mai a vu le concours pour la qualification au challenge de l'amitié. A partir de juin les matchs de la coupe du Cantal et du Comité débutèrent avec 3 équipes engagées.

Pas de grands résultats, si ce n'est une défaite en quart de finale contre Pierrefort, pour l'une d'entre elles. Voilà l'été, et nos traditionnels concours du vendredi soir ouverts à tous. Cette année, le soleil et les chaudes soirées étaient au rendez-vous, avec une moyenne de 40 doublettes. 2015 fut un bon cru, comme ce vendredi 10 juillet où 61 doublettes s'étaient données rendez-vous sur le terrain de Reilhac. Août a vu notre déplacement avec une vingtaine de licenciés à l'international d'Espalion pendant 3 jours. Nous avons pu voir les "cadors" de notre sport en pleine action. Le mois de septembre, à Marmanhac, se sont déroulées, les finales des Coupes et Championnats. Le Tilleul-Reilhacois était représenté par une équipe féminine qui après un parcours parfait en poule de classement, avec aucune défaite, s'incline malheureusement en finale contre l'équipe de Saint-Flour. Novembre a vu notre assemblée générale conclure cette saison 2015, et ouvrir celle de 2016.



Lors de cette saison, nos licenciés ont représenté le club, dans les divers championnats départementaux et de ligues. Une équipe s'est bien comportée en doublettes mixtes, car elle perd en demi-finale contre les futurs champions. Bravo donc à Marie-Ange ROBERT et Claude VIDAL.

Mais on ne peut oublier notre maintenant, traditionnelle rencontre avec les personnes handicapées de l'A.D.A.P.E.I d'Aurillac. L'année 2015 en était à sa 9<sup>e</sup> édition. Elle se déroula comme chaque année sous un soleil magnifique et



# Tilleul Reilhacois



sous une chaleur étouffante. Les 28 équipes qui se sont rencontrées, garderont un souvenir inoubliable de cette journée, qui se termina sur le terrain de foot, par un repas pris en commun, et où une centaine de convives s'était donnée rendez-vous. L'année 2016 verra donc la 10<sup>e</sup> édition, et un anniversaire doit se fêter. En accord avec l'A.D.A.P.E.I d'Aurillac et notre commune, la prochaine édition se prépare, pour rester inoubliable. Dommage que notre club soit toujours le seul du comité à avoir une politique d'intégration par le sport des personnes handicapées.

Depuis septembre nous avons décidé la création d'une section spécifique sports adaptés, pour permettre à ces licenciés de participer à des compétitions aussi bien départementales, régionales que nationales sous l'égide de la Fédération Française de Sports Adaptés.

Le projet d'école de pétanque est toujours d'actualité. Si vos enfants ont envie de pratiquer la pétanque, un numéro de téléphone 04 71 47 26 48. A savoir que le club prend à sa charge le coût de la licence, assurance et que les participants seront encadrés par un licencié brevet fédéral 2 et de 9 licenciés qui ont passé la formation d'initiateur.

Pour cette nouvelle année le président, les membres du bureau et tous les licenciés souhaitent une bonne et heureuse année 2016 à tous les reilhacoises et reilhacois.

## A vos agendas :

- 9 juillet 2016 concours avec A.D.A.P.E.I (10<sup>e</sup> anniversaire).
- Les vendredis 17 juin, 1 juillet, 15 juillet, 29 juillet, 12 août et 26 août concours ouvert à tous à 20 h 30.
- Assemblée générale le 26 novembre 2016.



## Le bureau

Pdt d'honneur : Picard Jean-Pierre  
Pdt actif : Larion Jean-Michel  
Vice Pdt : Valade Laurent  
Secrétaire : Charbonnel Didier  
Secrétaire adjoint : Raffy Sophie  
Trésorière : Larion Martine  
Trésorier adjoint : Delort Sébastien  
Membres : Bertrand Patrice, Charbonnel Isabelle, Cheymol Bernadette, Cheymol Alain, Noël Sébastien, Degoul Jérôme, Boljésic Fabrice

# Les amis de Broussette

Comme chaque année notre repas champêtre s'est déroulé le dimanche 31 août, sous un soleil éclatant, et a réuni une centaine de convives.

Nous devons remercier Jean-Louis et Claudine, les enfants de "Fanfi" qui nous font le cadeau de mettre à notre disposition le grand jardin et l'accès à la maison familiale.

Le repas, préparé et servi par les bénévoles de l'Association et sympathisants de Broussette, est toujours très apprécié. Il s'est clôturé par une petite surprise pour Yvonne et Paulette, toutes deux âgées de 90 ans ; l'association leur a offert un joli bouquet de fleurs en signe de reconnaissance dans le village.

La bonne humeur, l'ambiance familiale, font que chaque année nous partageons cette journée très conviviale.

Merci à la municipalité qui nous apporte son aide pour sa réussite.



## ACCA de Reilhac



Grâce aux conditions climatiques exceptionnelles que nous avons connues depuis l'ouverture, cette saison restera un grand cru, notamment pour le lièvre dont la reproduction a été très bonne.

Le plan de chasse de 8 chevreuils s'effectue normalement et comme tous les ans une partie de la venaison est offerte aux exploitants agricoles pour les remercier de nous accueillir sur le territoire.

Cette année encore plus de 3 000 € ont été consacrés au repeuplement en lièvres reproducteurs et gibier de chasse.

Reilhac fait partie de l'AICA d'Aurillac qui regroupe 16 communes. Monsieur RUBIO Jean-Paul n'ayant pas souhaité poursuivre son mandat de président, son successeur est Monsieur DELPONT Elie de Saint Simon. Nous lui souhaitons pleine réussite dans sa nouvelle fonction.

L'ACCA de REILHAC ayant à cœur de participer à l'animation du village, organisera les 2 et 3 juillet la fête du pain au four de Reilhaguet avec vente de pain, de tartes, animation et repas le dimanche midi ou il vous sera proposé de déguster le cochon de lait à la broche.

### Personne à contacter en cas de dégâts

Jacques FAUGERE, garde particulier de l'ACCA au 06 70 42 84 09.



# Amicale des Prés Verts

## La résidence "Les Prés Verts" se met au vert et au bleu !



En effet, du 7 au 11 septembre 2015, des résidents volontaires sont partis en voyage au bord de la mer Méditerranée, à Alenya, dans le département des Pyrénées-Orientales.

Ils ont pu apprécier une météo clémente : températures chaudes sans excès et soleil en permanence.

Cette semaine a redonné de l'énergie à nos résidents qui n'ont qu'un souhait, celui de repartir.

Découvertes gastronomiques, visites, sorties, soirées en musique et même une escapade à Rosas, en Espagne, dans la province de Gérone.

Les animatrices et l'infirmière qui accompagnaient les résidents ont eu

une semaine de travail intense et ont ainsi créé un lien différent avec leurs résidents.

### Durant l'année 2015 l'amicale a organisé :

- En janvier la pièce de théâtre avec Les Confipotes de Marcolès.
- En mars le concours de belote.
- En juin la randonnée en partenariat avec le don du sang de la vallée de l'Authre.
- Le voyage à ALEYNA .
- Et pour finir la saison une tombola.

Toutes ces manifestations nous permettent de financer des intervenants pour les goûters anniversaires, la gym, la musicothérapie, les cadeaux de Noël pour les résidents, le spectacle de Noël pour les enfants du personnel et une partie pour la décoration de la résidence.



## Retraite Sportive de la Vallée de l'Authre



La représentativité des différentes communes avoisinantes à celle de Jussac, a amené le comité directeur à proposer à ses adhérents de transformer le nom de l'association actuelle en "Retraite Sportive de la Vallée de l'Authre (R.S.V.A.)".

### Qui peut adhérer à notre association :

Vous avez 50 ans et plus, vous êtes à temps partiel ou sans activité professionnelle. Vous pouvez dès aujourd'hui adhérer à notre association.

### Son rôle :

- 1) Favoriser le développement de la pratique des activités physiques et sportives adaptée au temps de la retraite.
- 2) Valoriser la préservation du capital santé des participants sportifs avançant dans l'âge.
- 3) Promouvoir la convivialité par la pratique en groupe des activités physiques et sportives.

### Rappel de l'ensemble de nos activités :

- RANDONNEES : tous les lundis départ 13 h 15 de la salle polyvalente de Jussac.
- ACTIVITE DANSE : le mercredi de 14 h 30 à 16 h salle polyvalente de Jussac.
- ACTIVITE YOGA : le jeudi de 16 h 45 à 18 h 15 au centre de loisirs de Jussac.
- ACTIVITE AQUAGYM : tous les lundis de 9 h 45 à 10 h 30 au centre nautique d'Aurillac.
- ACTIVITE TIR A L'ARC : les jeudis matin de 9 h à 10 h 15 au gymnase de NAUCELLES. Seule activité où les hommes sont en majorité.
- ACTIVITE MARCHE NORDIQUE : tous les jeudis à partir de 13 h 30 (voir planning).

Notre site R.S.V.A (Retraite Sportive de la Vallée de l'Authre) : <http://www.rsjussacoise.fr>

### LE BUREAU se compose de la façon suivante :

Président : Gérard ROUSSEL au 04.71.46.63.75

Vices-Présidents : Bernard LARIBE au 04.71.47.24.50  
Dominique LEGUILLON

Secrétaire : Raymonde MALROUX

Secrétaire adjointe : Jacqueline SININGE

Trésorière : Marie Paule LARIBE

Trésorière adjointe : Marie-Paule CHABUT



Devenez **PROPRIETAIRE**  
 DE VOTRE MAISON  
 pour **600 € / MOIS\***



1 av. G. Pompidou - 15000 AURILLAC - 04 71 46 24 24 - polygone-sa.fr

\* sous conditions

Laurent HOSTIER  
 Architecte D.P.L.G.

92 rue de Marmiesse  
 15000 AURILLAC  
 Tel : 04.71.48.78.20  
 Fax : 04.71.48.41.48  
 hostier@architecte-cantal.com

**Atelier**  
 Site-Architecture

Architecture - Décoration d'intérieur - Paysage

# Fleurs

## & Sentiments

15000 AURILLAC  
 11, av. de la République - 04 71 64 60 00  
 100, av. Charles de Gaulle - 04 71 48 36 56

15100 SAINT FLOUR  
 48, av. du Lioran - 04 71 20 88 54  
 63500 ISSOIRE  
 5, bd Pasteur - 04 73 54 96 92

Votre fleuriste jour après jour



## SAS SERGE POTEL APICC ASSAINISSEMENT



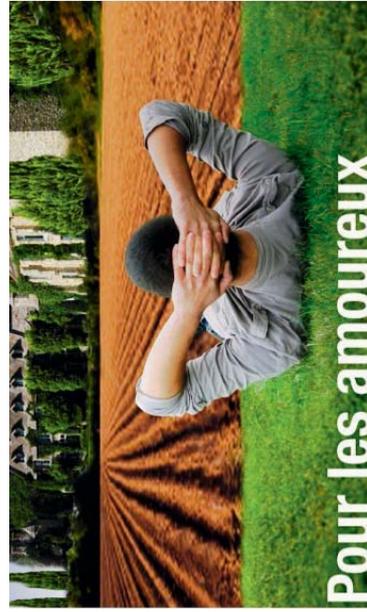
### VOTRE PROFESSIONNEL HYGIÈNE ASSAINISSEMENT

Assainissement Particuliers, Industriels, Collectivités Cantaliens

3 rue du Planestiou – 15130 ARPAJON SUR CÈRE

Tél : 06.80.24.90.90

Mail : [serge-potel-apicc@orange.fr](mailto:serge-potel-apicc@orange.fr)



**Pour les amoureux  
du travail bien fait !**

**Cantal Loisirs**  
**PARJARDINAGE**  
Expert en Matériel de Jardin

Z.A. des 4 Chemins - 15250 NAUCELLES - Tél. : 04.71.64.99.00 - [www.cantal-loisirs.fr](http://www.cantal-loisirs.fr)

**Kubota**



## SARL LESMARIE

Chauffage - Sanitaire

Energies renouvelables

Dépannage - S.A.V.

4, impasse Antoine Ferradou - 15310 Saint-Cernin

Tél : 04 71 47 68 61 - Fax : 04 71 47 62 07

[lesmarie.victor@wanadoo.fr](mailto:lesmarie.victor@wanadoo.fr)



**MAÇONNERIE - BÉTON ARMÉ - RÉNOVATION**  
SARL coopérative de production à capital variable

6, rue Carnot - ZAC de Baradel

**15000 AURILLAC**

Tél. 04 71 64 90 07 - Fax 04 71 63 92 23

E-mail : [cantal.construction@wanadoo.fr](mailto:cantal.construction@wanadoo.fr)



## Infrastructures

Réseaux électriques HT / BT

Eclairage public – Travaux neufs et maintenance

Réseaux humides

Réseau fibre optique

Agence de Mauriac

Tél. + 33 (0)4 71 68 04 11

Aluminier agréé. TECHNAL

Pour vos menuiseries, le savoir-faire d'un vrai professionnel !

MENUISERIES ALUMINIUM & PVC POUR LA RÉNOVATION ET LE NEUF:  
vérandas, portes, fenêtres, coulissants, balcons, portails, volets.

**Miroiterie LAUMOND**  
15, Boulevard du Valenc BP 711 04 71 63 59 30  
15007 AURILLAC Cedex  
www.miroiterie-laumond.com

Aluminier agréé. TECHNAL

Pour la Rénovation et le Neuf

CONFORT - ISOLATION

FABRICATION A VOS MESURES

POUR TOUS TYPES DE FENETRES

Pour vos fenêtres et volets, le savoir-faire d'un vrai professionnel !

MENUISERIES ALUMINIUM & PVC POUR LA RÉNOVATION ET LE NEUF:  
vérandas, portes, fenêtres, coulissants, balcons, portails, volets.

**Miroiterie LAUMOND**  
15, Boulevard du Valenc BP 711 04 71 63 59 30  
15007 AURILLAC Cedex  
www.miroiterie-laumond.com



Christophe COSTES  
06 07 46 33 87

**Travaux Publics**  
**Canalisations**  
**Locations**  
**Transports**

Z.A. les 4 Chemins - 15250 NAUCELLES  
Tél. 04 71 43 25 26 - Fax 04 71 43 25 43



**Multi Matériaux**  
Les Quatre chemins  
15000 AURILLAC

Tél. 04 71 48 33 67 - Fax. 04 71 64 88 00



### Ligne A Reilhac

Ligne régulière qui fonctionne du lundi au vendredi scolaire

**Ligne AL**  
(Samedi et périodes vacances)

**Plus pratique et mieux adaptée**

Pour faciliter tous vos déplacements, cette ligne fonctionne en service régulier entre Naucelles et Marmanhac avec des horaires mieux adaptés (Plus besoin de réserver votre transport)

Renseignements : 04 71 48 53 00

**Fuel - Gazoil - Fuel Hiver**  
livraison de gaz a domicile

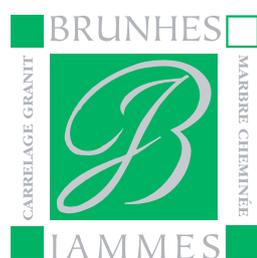
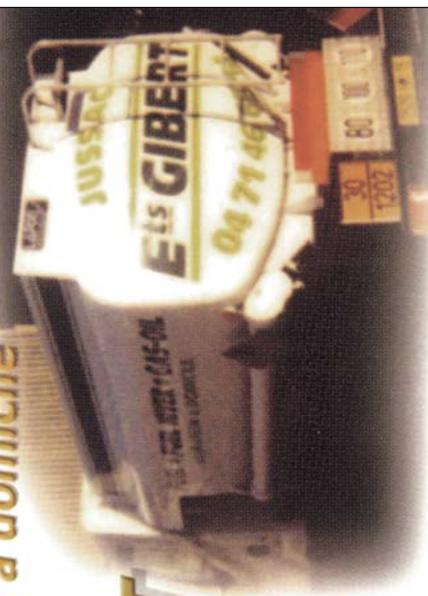
S.A.R.L.

**GIBERT**

**Ouvert**  
**6 jours / 7**

15250 JUSSAC

Tél.: **04 71 46 65 14** Fax. répondeur : **04 71 46 69 64**



**BRUNHES  
JAMMES  
S.A.S.**

*à votre service depuis 1964*

**CARRÉLAGE  
MARBRERIE**

Mail : [contact@brunhes-jammes.fr](mailto:contact@brunhes-jammes.fr)

**Siège social**

1, rue Jacquart - 15000 AURILLAC  
Tél. 04 71 63 46 60 - Fax 04 71 64 26 97



**Sarl GRENIER  
BRICO 4**

Décoration d'extérieur

POTERIES - MOBILIER DE JARDIN  
QUINCAILLERIE - JARDINAGE  
PLOMBERIE - ÉLECTRICITÉ  
FERS - TÔLES - MATÉRIAUX  
GRAINS - ALIMENT BÉTAIL  
ALIMENTS CHIEN ET AVICOLE

**Rond point des Quatre Chemins - 15000 AURILLAC**  
Tél. 04 71 48 06 54 - Fax. 04 71 48 98 20

# Les Artisans et les Commerçants de votre Commune vous offrent leur service...

<p><b>ADARI Mustapha</b> Plaquiste, peintre, revêtement de sols <b>10, rue de Lasplagnes</b> Téléphone : 06.30.11.79.93</p>	<p><b>BRUEL Serge</b> Chauffage Sanitaire <b>18, rue de Lestoubeyre</b> Téléphone : 04.71.47.24.74</p>	<p><b>CAÏANO Philippe</b> Rénovation en Bâtiment <b>3, chemin des Églantines</b> Téléphone : 04.71.47.37.56</p>	<p><b>SARL CARCY</b> Chauffage - Contrôle Entretien <b>2, rue de Lestoubeyre</b> Téléphone : 04.71.47.21.57</p>
<p><b>CONRIÉ SARL</b> Électricité Générale <b>5, rue des Cimes</b> Téléphone : 04.71.47.25.30</p>	<p><b>COSTES Frères</b> Serrurerie <b>Lasplagnes</b> Téléphone : 04.71.47.22.77</p>	<p><b>COUDERC Philippe</b> Eleveur et commerce de chevaux <b>39, av. de la Liberté</b> Téléphone : 04.71.47.24.52</p>	<p><b>FONTANILLE Thierry</b> Marchand de Vins <b>5, rue de la Fontaine Brousse</b> Téléphone : 04.71.47.21.27</p>
<p><b>GESSY MENUISERIE</b> Bois PVC Alu <b>1, chemin des Eglantines</b> Téléphone : 06.82.30.17.65</p>	<p><b>LABERTRANDIE Frères</b> Menuiserie - Charpente <b>Avenue de la Liberté</b> Téléphone : 04.71.47.21.41</p>	<p><b>Joël LACOMBE</b> Peinture - Produits décoratifs Parquet (ponçage et vitrification) Béton ciré - Sols stratifiés <b>3 Rue de Récoulet 15250 Reilhac</b> Téléphone : 06.88.98.79.29</p>	<p><b>LAFARGE Christian</b> Entreprise de Carrelages <b>2, impasse des Iris Les Landes</b> Téléphone : 04.71.47.23.59</p>
<p><b>LAINSCAK Michel</b> Chauffage - Sanitaire <b>2, rue de Recoulet</b> Téléphone : 04.71.47.29.22</p>	<p><b>LAVEISSIERE ELAGAGE</b> Arboriste Grimpeur Paysagiste <b>10, rue des Aubépines</b> Téléphone : 06.80.18.71.88</p>	<p><b>Jean-François LONGUET</b> Entretien Travaux funéraires <b>5 Rue du Bois des Violettes 15250 Reilhac</b> Tél. : 06.73.66.68.36 (04.71.64.23.30)</p>	<p><b>LUDO PC15</b> Dépannage informatique à domicile Labertrandie Ludovic <b>Lagarde</b> Téléphone : 06.08.95.88.52</p>
<p><b>MAS Nicolas</b> Maçonnerie Placoplâtre <b>8, Chemin des Eglantines</b> Téléphone : 06.75.79.86.87</p>	<p><b>MENSAH Roland</b> Electricité générale Neuf et rénovation <b>2, Hameau de Lacane</b> Téléphone : 06.37.90.97.71 04.71.47.20.13</p>	<p><b>Myriam Création</b> Création de Bijoux fantaisie <b>9 Allée des Chênes 15250 Reilhac</b> Téléphone : 06.31.51.71.60</p>	<p><b>PERRIER Pascal et ROQUES Sylvie</b> Infirmiers - Cabinet Soins à domicile <b>16, rue des Orchidées Les Landes</b> Téléphone : 04.71.47.29.32</p>
<p><b>PUYRAIMOND David</b> Gestionnaire Forestier <b>8, rue des Granges Reilhaguet</b> Téléphone : 04.71.64.39.60</p>	<p><b>ROUCHY Nadine</b> Atelier de Coiffure <b>2, rue des Sources</b> Téléphone : 04.71.47.29.07</p>	<p><b>SA.T.P.A.</b> Travaux Publics Agricoles <b>Lasplagnes</b> Téléphone : 04.71.47.35.25</p>	<p><b>Sylvie et Pascal</b> Bar - Tabac <b>Le Bourg</b> Téléphone : 04.71.47.20.22</p>
<p><b>Jean-Marc VEYRINE</b> Services à la personne (chèque emploi-service) <b>9 Allée des Chênes 15250 Reilhac</b> Tél. : 06.81.64.95.94 ou 04.71.47.28.24</p>	<p><b>VIARS William</b> Rénovation de l'habitat <b>1, rue des Myosotis 15250 Reilhac</b></p>	<p><i>Ce bulletin municipal est tiré à 700 exemplaires. Il a pour objet de retracer les principales actions menées dans la commune durant l'année. Il permet aussi à toutes les associations de s'exprimer et relater leurs réalisations sur le plan de l'animation et sur leur fonctionnement. Merci à tous ceux qui ont participé à la conception de ce bulletin et aux entreprises extérieures à la commune qui apportent leur aide à son financement par la publicité. Remerciements à tous.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Le délégué à la communication : Simon BOULDOYRÉ</i></p>	

# ADRESSES UTILES

## - Maison de retraite

Rue Henri Mondor - Reilhac - 04 71 46 24 40

## - Centre Social Intercommunal

Mairie de Reilhac - 04 71 47 24 10

## - Communauté d'Agglomération

- Eau et assainissement - 04 71 46 48 50

- Assainissement non collectif - 04 71 46 86 31

- eau/assainissement - 04 71 46 48 60

- Déchets et tri sélectif - 04 71 46 48 50

## - Déchetterie des 4 Chemins

ZA des 4 Chemins - Naucelles - 04 71 43 05 76

## - Déchetterie de l'Yser

Rue de l'Yser - Aurillac - 04 71 64 51 08

## - Stabus

8 rue Denis Papin - Aurillac - 04 71 64 54 55

## - Médiathèque du Bassin d'Aurillac

Rue du 139<sup>e</sup> RI - Aurillac - 04 71 46 86 36

## - Centre Aquatique

Rue du Dr Béraud - Aurillac - 04 71 48 26 80

## - Office du tourisme

7 rue des Carmes - Aurillac - 04 71 48 46 58

## - Point information Jeunesse

- Médiathèque - Aurillac : 04 71 46 86 20

- Guichet d'Accueil Etudiants PACT Cantal

9 rue Aristide Briand - Aurillac - 04 71 48 88 06

## - Aéroport Aurillac-Tronquières

Ligne aérienne 04 71 63 56 98

Tour de contrôle - 04 71 64 50 00

## - Pôle Emploi Assedic

9 Av du Cdt Monraisse - Aurillac - 3949

## - CAF

15 rue Pierre Marty - Aurillac - 08 10 25 15 10

## - CPAM

15 rue Pierre Marty - Aurillac - 3646

## - UDAF

Information des familles 9 rue de la gare  
Aurillac - 04 71 43 43 43

## - ACART

Ass. Cantalienne Aide à la Remise au Travail et repas à domicile

14 av des Prades- Aurillac - 04 71 48 22 69

## - ADMR

Aide à Domicile en Milieu Rural

8, rue de la Gare - Aurillac - 04 71 48 66 40

## - Mission Locale

pour l'insertion Sociale

et Professionnelle des jeunes

17 place de la Paix - Aurillac - 04 71 45 60 35

## - SSIAD

Service de Soins Infirmiers à Domicile

11, rue de la Coste - Aurillac - 04 71 64 16 07

## - P.L.I.E

Plan Local d'insertion par l'économie

18 Place de la Paix - Aurillac 04 71 46 86 26

## - Présence verte Télé-alarme

9 rue Jean de Bonnefon - Aurillac - 04 71 64 48 53

## - MDPH (Maison départementale des personnes

Handicapées) - 3 rue Alexandre Pinard

15000 AURILLAC - 04 71 43 88 88

## - CLIC

5 rue Eloy Chapsal - 15000 AURILLAC

04 71 62 88 95

## - ASED(ADAVEMIC)

30 Avenue MILHAUD

15000 AURILLAC - 04 71 48 42 46

## - Epicerie sociale ABC

14 rue Meallet de Cours - Aurillac - 04 71 63 68 96

**URGENCES :**

- Pompiers 18
- Gendarmerie 17
- Samu 15

## Assistante sociale : Madame FILQUIER Isabelle

Permanence sur rendez-vous au Conseil  
Départemental

Lundi après-midi de 14 h à 16 h 30.

Vendredi après-midi de 14 h à 16 h 30.

Tél. 04 71 46 99 63



*Etang, montagne de Laveissière.*